

**PROCÈS-VERBAL
DE PLENUM DU CONSEIL GENERAL
DU 10 FÉVRIER 2026**

Ouverture de la séance plénière	2
I. Approbation du PV de la séance du 15 décembre 2025	3
II. Approbation du PV de la séance du 16 décembre 2025	3
III. Constitution de la commission Ad-hoc "Révision du RCG" et élection de son Président.....	3
IV. Crédits supplémentaires	4
V. Interpellation "Sécurité incendie".....	5
VI. Etude et vote du postulat "Sion, une commune engagée contre le racisme"	8
VII. Etude et vote du postulat "Pour une reconnaissance institutionnelle et une valorisation systématique du travail du CG de la ville de Sion".....	10
VIII. Etude et vote du postulat " Stratégie communale en matière de prévention et de lutte contre les stupéfiants "	11
IX. Etude et vote du postulat "Rénovation et création de nouvelles toilettes publiques sur la Commune de Sion"	14
X. Etude et vote du postulat " Pour une régulation équitable de la mobilité urbaine et le soutien aux taxis sédunois"	16
XI. Etude et vote du postulat "Pour une couverture équitable du territoire en défibrillateurs "	18
XII. Information de la Municipalité.....	20
XIII. Divers.....	24

Ouverture de la séance plénière

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et chefs de service, Mesdames et Messieurs les représentants des médias, cher public, je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue à ce premier plénum de 2026.

Avant de débiter cette séance, vu la tragédie qu'ont vécu et que vivent encore en ce début d'année de nombreux jeunes et familles valaisannes, suisses et étrangères, nous vous proposons de débiter cette séance en pensées avec eux, en faisant une minute de silence.

...

Merci.

Cette séance a été convoquée le 20 janvier dernier en conformité avec notre règlement et peut valablement délibérer. Je vous prie d'excuser les absences annoncées des conseillères et conseillers, Yves Donon, Romain Délèze, Pierre Schertenleib, Clément Gillioz et Ariane Courtine Mudry, ainsi que de M. le Secrétaire municipal Frédéric Délessert. Je signale aussi l'arrivée un petit peu plus tardive de Marie Morard, qui nous rejoindra dans un petit moment.

L'ordre du jour défini par votre Bureau en accord avec la Municipalité vous a été transmis avec la convocation en conformité avec l'article 8 de notre règlement. Je vous en fais la lecture.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025.
3. Constitution de la commission ad hoc « Révision du RCG » et élection de la présidence.
4. Crédit supplémentaire 12-18/2025 et 01/2026.
5. Interpellation « Sécurité incendie ».
6. Etude et vote du postulat « Sion, une commune engagée contre le racisme ».
7. Etude et vote du postulat « Pour une reconnaissance institutionnelle et une valorisation systématique du travail du Conseil général de la Ville de Sion ».
8. Etude et vote du postulat « Stratégie communale en matière de prévention et de lutte contre les stupéfiants ».
9. Etude et vote du postulat « Rénovation et création de nouvelles toilettes publiques sur la commune de Sion ».
10. Etude et vote du postulat « Pour une régulation équitable de la mobilité urbaine et le soutien aux taxis sédunois ».
11. Etude et vote du postulat « Pour une couverture équitable du territoire en défibrillateur DAE ».
12. Informations de la Municipalité.
13. Divers (Questions écrites et orales).

Nous débutons ce plénum avec quelques informations.

Au niveau organisationnel, le groupe des Verts nous informe d'un changement de leur représentation au sein de la COGEST. Madame la conseillère Marie Morard y remplace dès à présent Madame la conseillère Ariane Courtine Mudry.

Afin de bien débiter cette nouvelle année et clore correctement l'année 2025, je vous propose de débiter ce plénum avec quelques chiffres et statistiques.

Au niveau de la participation, nous avons eu 7 plénums l'année dernière, avec une participation moyenne de 56,5 conseillers, ce qui fait à peu près 94% de présence. 40 conseillers ont participé à tous les plénums, bravo à eux ! 12 en ont loupé qu'un seul et 8 en ont loupé plus d'un. Nous tenions à relever que le groupe des Verts a participé, incorpore, à tous les plénums. Bravo à eux, je pense qu'on peut les applaudir. J'en profite pour une petite piqûre de rappel, nous avons été élus pour représenter notre population et il faut donc que nous soyons présents à tous les plénums. C'est ce qu'attend la population de notre part.

Au niveau des séances, nous en avons eu 10 avec le Bureau restreint, dont 3 lors de la constitution des commissions. C'est pour ça qu'il n'y a pas le même nombre de séances du Bureau restreint que de séances du Bureau qui en a eu 7. 9 séances de groupe ont été autorisées. 28 séances de la COGEST. 28 séances de la CEU et 23 séances de la CSC. La COGEST a eu une représentativité de 95%, suivie par la CEU avec 94% et de la CSC avec 85%.

Au niveau des objets traités l'année dernière, on a reçu 4 messages en 2025, dont 2 concernant l'affichage. 5 ont été traités en 2025, dont 2 justement qui concernaient l'affichage, un avait été reçu en 2024. Nous avons reçu 15 postulats, 3 ont été traités en 2025, dont 2 déposés en 2024. C'est pour ça qu'on a plusieurs postulats ce soir, parce que dans le pipeline, nous en avons 14, sans compter ceux qui sont arrivés entre temps. Nous avons reçu 3 motions en 2025, 2 ont été traitées et une seule acceptée. 3 interpellations et une résolution ont été déposées. 17 crédits supplémentaires reçus en 2025, dont 7 seront traités ce soir. Nous avons reçu 51 questions écrites en 2025 sur 5 plénums, puisqu'il n'y en avait pas lors du plénum constitutif, ni lors du plénum du budget, ce qui fait une moyenne de 10,2 questions par plénum. Je vous rassure, ce soir, il y en aura un peu moins puisqu'on a reçu 6 questions écrites.

Voilà pour ces quelques chiffres 2025 !

I. Approbation du PV de la séance du 15 décembre 2025

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous pouvons désormais débiter avec le point 1 de l'ordre du jour « Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2025 ». J'ouvre la discussion générale sur ce PV, merci de vous annoncer si vous avez des remarques ou corrections à soumettre.

Aucune prise de parole n'est demandée. Nous pouvons procéder au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent le PV du plénum du 15 décembre 2025 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Le PV est **accepté** à l'unanimité des 53 conseillers présents.

II. Approbation du PV de la séance du 16 décembre 2025

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 2 de l'ordre du jour « Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2025 ». J'ouvre la discussion générale sur ce PV, merci de vous annoncer si vous avez des remarques ou corrections à soumettre.

Aucune prise de parole n'étant demandée, nous pouvons procéder au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent le PV du plénum du 16 décembre 2025 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Le PV est **accepté** à l'unanimité des 53 conseillers présents.

III. Constitution de la commission Ad-hoc "Révision du RCG" et élection de son Président

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour avec, dans un premier temps la constitution de la commission ad hoc « Révision du RCG », puis dans un deuxième temps, nous procéderons à l'élection à bulletin secret de la présidence de ladite commission. Concernant la constitution de cette commission, je rappelle qu'elle sera composée de 7 membres, répartis ainsi :

- 3 représentants du Centre
- 1 représentant du PLR
- 1 représentant du PS
- 1 représentant de l'UDC
- 1 représentant des Verts

J'invite les chefs de groupe à nous faire part de leurs représentants au sein de cette commission.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. Nous avons le plaisir de présenter Madame Valérie de Lavallaz, Monsieur Patrick Siggen et Monsieur Christophe Pitteloud pour cette commission.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter notre collègue Raphaël Chevrier qui nous représentera dans la commission ad hoc.

Delaloye Sophie, Conseillère générale, PS. Pour le groupe PS, nous avons le plaisir de présenter notre vice-président, Jean Pierre Bodrito.

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC présente le conseiller Boand pour la commission ad hoc.

Thiessoz Reynard Annie, Conseillère générale, Les Verts. Notre groupe présente Madame Nathalie Pitteloud Rey.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. La commission étant constituée, nous pouvons passer à la deuxième partie avec l'élection de la présidence. Je rappelle que la vice-présidence, le rapporteur et le rapporteur suppléant seront nommés par la commission elle-même lors de sa séance constitutive. Merci aux groupes de proposer leur candidat pour le poste à la présidence de la commission ad hoc « Révision du RCG ».

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. Notre groupe présente le conseiller Boand à la présidence de cette commission. Ça fait depuis 2013 qu'il est au sein de ce corps législatif. Inutile de vous dire qu'il a une mémoire infailible, qu'il connaît bien le Conseil général. Il a fait partie du Bureau pendant plusieurs années. C'est par ces qualités qu'on le présente. Je vous remercie pour le soutien.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Il n'y a plus de demande de parole, nous pouvons passer à l'élection proprement dite. Monsieur le conseiller Vincent Boand étant le seul candidat déclaré, je vous propose que nous l'élisions par acclamations.

Monsieur le **Conseiller Vincent Boand** de l'UDC est élu par acclamation en tant que Président de la commission ad-hoc « Révision du RCG ».

Monsieur le conseiller Vincent Boand, je vous félicite pour votre élection et me réjouis de voir notre doyen de fonction prendre la direction de cette commission importante pour le bon fonctionnement futur de notre institution. Je rappelle que l'objectif de cette commission est que nous puissions disposer d'un nouveau règlement avant la fin de cette présente législature. Monsieur Boand, je vous prie de fixer rapidement une date pour la séance constitutive. Quant au Bureau restreint, nous allons entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Municipalité pour obtenir un espace Hubshare dédié à cette commission et pour publier le nécessaire sur le site internet de la Ville.

IV. Crédits supplémentaires

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour avec les crédits supplémentaires. Nous avons reçu 8 crédits supplémentaires, dont 7 concernant 2025 et 1 concernant 2026. Monsieur le rapporteur de la COGEST, veuillez rejoindre la tribune pour nous présenter ces crédits supplémentaires.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La Commission de gestion a pris connaissance le 4 février 2026 de 8 crédits supplémentaires, dont 1 non lié. Le crédit supplémentaire numéro 1 de 2026 étant non lié, celui-ci a été présenté par Monsieur le Président de la Municipalité, Philippe Varone et Monsieur le Chef de Service du dicastère Population, Sécurité et Aéroports, Monsieur David Rémondeulaz. Il concerne le recrutement d'un second chargé de sécurité pour la commune pour un montant de 120'000 francs. Ce crédit supplémentaire a soulevé plusieurs questions de la part de la COGEST que vous pourrez trouver en annexe de celui-ci. Au terme des discussions, la Commission a relevé que le besoin de renforcement était avéré et difficilement contestable dans le contexte actuel. Tout en soulignant que certaines non-conformités étaient connues, elle a insisté sur l'importance de prendre des décisions avec sang-froid, de maintenir la sécurité comme priorité et de garantir la transparence. Même en cas d'assouplissement probable de la fréquence des contrôles, la COGEST est convaincue de l'importance d'engager un second chargé de sécurité.

La GOGEST a **accepté** ce crédit supplémentaire par 15 oui, 0 non et 0 abstention.

Le crédit supplémentaire 12 de 2025 concerne les surcoûts lors de la remise à neuf du pavillon des Aubépines pour un montant de 143'000 francs. La COGEST s'est interrogée sur la prévisibilité des surcoûts, ainsi que des éventuelles démarches entreprises par la Municipalité pour obtenir des indemnités. Ces questions, ainsi que les réponses de la Municipalité, se trouvent dans l'annexe du crédit supplémentaire. Les autres crédits supplémentaires n'ont pas soulevé de questions de la part de la COGEST.

Le crédit supplémentaire 13 de 2025 concerne le traitement du personnel du CPS de la Bruyère pour une augmentation de 600'000 francs, intégralement couverte par le Canton. Le crédit supplémentaire 14 de 2025 concerne l'entretien supplémentaire du matériel anti-incendie engendré par l'incendie de Pra Bardy, pour un montant de 105'000 francs, couvert à 43% par le Canton. Le crédit supplémentaire 15 de 2025 concerne le remplacement du matériel anti-incendie endommagé lors de l'incendie de Pra Bardy pour un montant de 70'000 francs, également couvert à 43% par le Canton. Le crédit supplémentaire 16 de 2025 concerne le versement de la solde des pompiers suite à l'augmentation des interventions en 2025 pour un montant de 150'000 francs supplémentaires. Le crédit supplémentaire 17 de 2025 concerne la participation communale 2024 aux frais d'entretien des routes cantonales pour un montant non budgété de 300'000 francs. Le crédit supplémentaire 18 de 2025 concerne la participation communale aux mensurations gérées par le Service cantonal de la géo information, sous la nouvelle mensuration du secteur viticole en rive droite, pour un montant de 116'000 francs. Je vous remercie de votre attention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, vous pouvez rejoindre votre place.

V. Interpellation "Sécurité incendie"

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour avec l'interpellation « Sécurité incendie » déposée le 10 janvier dernier par votre Bureau. De fait, je vais me charger de la présentation rapide de cette interpellation.

Nous tenons à répéter avant toute chose que nos pensées vont aux victimes de la tragédie du 1er janvier et à leurs familles, à qui nous adressons notre plus profonde sympathie et tout notre soutien. Nous tenons aussi à remercier tous les premiers intervenants pour leur engagement et leur professionnalisme, sans oublier les collaboratrices et collaborateurs de notre municipalité qui ont œuvré de près ou de loin à la gestion de cette catastrophe. Par cette interpellation, le Conseil général désire uniquement faire le point sur ce qui est fait au niveau communal pour la protection contre le feu. Le Conseil général précise qu'il tient à améliorer la sécurité incendie au sein des bâtiments publics de notre commune et est prêt à collaborer avec la Municipalité. Preuve en est, l'acceptation par la Commission de gestion du crédit supplémentaire 01-2026 à l'unanimité, qui proposait d'augmenter l'effectif communal dédié à ladite sécurité incendie. Monsieur le Président de la Municipalité, vous avez la parole pour présenter la réponse de la Municipalité.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. À mon tour de vous saluer très cordialement. C'est mon collègue Cyrille Fauchère qui va vous répondre. Ce dernier vous donnera aussi quelques informations sur le Carnaval pour vous préciser en détails ce qui a été mis en place puisque là, on est dans une actualité forte. Il répondra aussi à quelques éléments par rapport à quelques questions qui lui ont été posées directement. Ce que je tenais aussi à dire, c'est que vous l'avez vu, le Canton est en dialogue aujourd'hui avec les différentes communes. Nous avons rencontré les villes et les principales stations touristiques qui sont directement impactées par rapport au nombre d'établissements ouverts au public à contrôler. Il y a demain aussi une rencontre du Canton avec les chargés de sécurité. On est dans un dialogue aujourd'hui entre les autorités communales et cantonales pour voir comment appliquer les normes législatives en matière de sécurité incendie. Je ne vais pas pouvoir ce soir rentrer dans ces détails. Vous avez peut-être même vu dans la presse un courrier qui a été adressé par les présidents du district de Sierre, qui posent des questions assez précises au Conseil d'État. On est vraiment dans ce dialogue et je pense que lors du prochain plénum, je pourrai revenir vers vous pour vous présenter les différents éléments qui auront été discutés avec le Conseil d'État. C'est un dossier que nous suivons, bien sûr, en gardant la tête froide, en assurant, et c'est l'objectif premier, la sécurité des personnes et

des biens dans notre ville. Mais pour l'interpellation et le carnaval, essentiellement, c'est mon collègue Cyrille Fauchère qui va vous répondre.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. Je vais répondre aux 4 points qui sont soulevés par l'interpellation, que je compléterai épisodiquement par des questions qui nous ont été adressées dans un second temps. J'interviendrai en fin de l'intervention sur le carnaval et la stratégie, en tout cas les prémisses de stratégie, qui ont été mises sur pieds par la Municipalité.

La première question renvoyait aux dispositifs préventifs et aux dispositifs de contrôle. Cela fait également écho à une des questions qui nous étaient posées. Évidemment, la Ville de Sion, comme commune municipale, respecte intégralement la législation cantonale, en particulier dans le cadre des permis de construire, des permis d'habiter ou d'utiliser, des changements d'affectations, des changements d'horaires ou d'exploitants pour les établissements publics. La législation cantonale se compose de deux textes principaux, qui sont la loi sur la protection incendie et événements naturels de 1977, complétée par l'ordonnance y relative de 2001. A cela s'ajoute un troisième texte dont la valeur juridique prime, suite à une jurisprudence du Tribunal fédéral, que sont les normes AEAI 2015. J'aurai l'occasion d'y revenir plus tard. Conformément à la loi, la commission du feu, que je préside, se réunit chaque deux semaines et passe l'intégralité des dossiers en revue. Les dossiers vont d'une demande d'information du type « j'aimerais construire un abri pour mon véhicule, est-ce que je suis trop proche de la limite, est-ce que le matériel utilisé est bon, etc. ? », à l'extension de la Clinique de Valère, respectivement le chantier du nouvel hôpital. Chacun de ces dossiers fait l'objet d'un point dans nos listings avec soit une information, soit une interprétation, soit une décision de la part de notre chargé de sécurité et de la commission du feu. Pour tout projet ou pour toute transformation significative, est exigée une assurance qualité. Cette assurance qualité est établie par un responsable de l'assurance qualité. Et là, je fais écho à une autre interrogation qui m'a été adressée en deuxième temps. Le responsable de l'assurance qualité est un professionnel de la sécurité incendie, tel que défini dans les normes AEAI. Ces professionnels de la sécurité incendie sont formés en tant que tels. Il y a différents degrés : chargés de sécurité, experts avec brevets et spécialistes. Le rôle du chargé de sécurité incendie, pour lequel je me permets de rappeler la définition. Le chargé de sécurité est un employé communal, spécialiste en sécurité incendie. Dans son activité quotidienne, telle que je l'ai égrenée tout à l'heure, il est également régulièrement consulté par les communes voisines. Alors ça, c'est la spécificité de notre chargé de sécurité, parce qu'on a un territoire plus grand et des expériences métiers plus importantes, mais on est aussi consulté par l'Office cantonal du feu. Une fois que le chargé de sécurité a pu contrôler l'assurance qualité et dire « OK, ce que vous proposez, c'est acceptable », le responsable d'assurance qualité a comme mission de s'assurer que ce qu'il a écrit dans l'assurance qualité soit appliqué et de signer une déclaration de conformité qui est à nouveau contrôlée par le chargé de sécurité communal. Ces contrôles de réception sont effectués dans le cadre de la délivrance de permis d'utiliser ou d'habiter et nous vérifions la réalisation et le respect de l'assurance qualité.

En ce qui concerne les procédures, celles-ci ont été déclinées en 4 axes de manière à ce que vous compreniez que nous intervenons différemment. Un axe peut ouvrir sur un autre axe. Le premier, c'est le permis d'utiliser et d'habiter, les contrôles sont systématiques et en particulier pour les constructions nouvelles et les transformations importantes. Cela se fait main dans la main avec le Service Bâtiments et Constructions. Il y a des procédures diverses, comme des attestations qui sont demandées. Ça va de la crèche, du lieu d'accueil pour la petite enfance, mais aussi, par exemple, on a parlé des plaques de garage, il y a toute une série d'exemples qui vous sont mentionnés, je ne vais pas les répéter. A l'occasion de ces demandes d'attestation, c'est la possibilité qui est offerte au chargé de sécurité de se rendre sur place. Par exemple, vous pouvez avoir un garage qui avait une activité mécanique que je qualifierais d'ordinaire, qui se transforme tout d'un coup en un dépôt pour pneus. Evidemment, tout va changer puisque la charge thermique, le risque, les éléments polluants, etc., tout cela est différent, et on peut le faire à l'occasion de ce qu'on a appelé les procédures diverses. Les établissements relevant du public, à ne pas confondre avec les établissements publics qui sont limités plutôt aux cafés, restaurants, autres bars et discothèques, alors que les établissements qui reçoivent du public, ce sont tous les établissements qui sont ouverts au public pour une prestation, une visite, un séjour ou autre. On va du Tea Room à l'hôpital, en passant par la banque et d'autres exemples qui vous sont également spécifiés. Là aussi, on fait un contrôle quasi systématique lors des changements d'exploitants, d'enseignes ou d'horaires. Pourquoi quasi systématiques ? Puisqu'il s'est avéré, il y a quelques mois en arrière, que nous avons donné une autorisation d'exploiter pour une personne qui avait perdu son épouse, qui était titulaire de ladite autorisation. Donc, on refait la procédure, mais on ne fait pas l'inspection, puisqu'il s'agissait simplement d'un changement de personne à quelques jours d'intervalle.

Tous ces travaux sont faits conjointement par un représentant de la police des constructions et le chargé de sécurité incendie. Et enfin, le quatrième axe, ce sont les manifestations où, là encore, il y a des directives AEAI comme les voies d'accès, l'utilisation de gaz, la largeur des sorties de secours, etc. Là aussi, dans le cadre de la procédure d'autorisation de manifestation, il y a un contrôle qui est effectué par notre chargé de sécurité.

La troisième question abordait plutôt les ressources humaines et matérielles. Il faut savoir que la Commune de Sion dispose d'un chargé de sécurité. Depuis 2012, il est à 100% entièrement dédié à cette tâche. C'est vrai qu'avec une seule personne, on ne peut pas assurer une couverture exhaustive et proactive de l'ensemble des enjeux liés à la sécurité incendie. En même temps, il faut voir que la qualité de cette sécurité incendie évolue aussi positivement en termes de détection, de formation, de matérialité, etc. L'idée aujourd'hui, c'est d'avoir une petite équipe interservices, comme je l'ai déjà mentionné, entre le Service de la sécurité et le Service des Bâtiments et Constructions, qui puisse conduire toute une série d'inspections. Le renforcement des équipes concernées, ça a été dit par Monsieur le Président et par le rapporteur de la COGEST, a déjà été effectif grâce au soutien de la Commission de gestion, que je remercie ici.

Enfin, la quatrième question se demandait si nous sommes en mesure de respecter l'ensemble des prescriptions légales. Comme nous l'avons dit, nous respectons les normes AEAI, entrées en vigueur en 2015. Ces normes AEAI ont amené un paradigme nouveau par rapport à la législation cantonale, qui est celle de la responsabilité primaire des propriétaires et des exploitants. Dans la phase d'exploitation d'un bâtiment, c'est aux propriétaires et aux exploitants de s'assurer du maintien de la sécurité incendie, et ceci indépendamment des contrôles. Il est évident qu'on peut faire une inspection où tout est conforme, et le lendemain, pour différentes raisons, on peut glisser dans une non-conformité parce que l'exploitant a décidé de déplacer un meuble, condamner une sortie de secours pour différentes raisons, utiliser une décoration qui n'était pas présente lors de l'inspection. Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, la directive et les normes AEAI priment sur le droit cantonal qui lui serait contraire. On voit qu'on doit travailler avec ces trois bases légales qui se complètent les unes aux autres avec ce changement de paradigme qui est le rôle des exploitants et des propriétaires.

Maintenant, j'en viens à quelques considérations sur carnaval afin de vous décrire ce qui a été fait par la Municipalité. Tout d'abord, nous avons procédé à l'inspection des établissements qui étaient dans le périmètre du carnaval, plutôt en vieille ville. Ces inspections ont été réalisées par les pompiers. Ensuite, nous avons établi un état de situation, pour chaque établissement, qui listait les éléments limitants. Ces éléments limitants sont le nombre de personnes, par exemple, dans un établissement selon le sens d'ouverture des portes ou ses largeurs. Evidemment, les bâtiments de la vieille ville ont été construits bien avant les normes AEAI, ce qui aussi nous met parfois dans des états de constat de ces éléments limitants. Ensuite, la Municipalité a transmis à tous ces établissements les mesures compensatoires minimales exigées par les prescriptions de sécurité incendie : présence d'extincteurs, visuels de sortie de secours, formation du personnel, nombre et sens d'ouverture des portes. Un exemple très simple : une porte qui s'ouvre dans le mauvais sens, vous l'enlevez, vous solutionnez en partie le problème, mais ça sous-entend qu'on exige de l'exploitant qu'il enlève sa porte ou qu'il en garantisse son ouverture par un personnel de sécurité carté, ce qui représente aussi une charge pour l'exploitant. Ce sont des choses qu'on peut contrôler et que l'on contrôlera. Suite à cet état des mesures compensatoires, on a fait une deuxième visite des mêmes établissements, toujours par les pompiers, pour la transmission individuelle des mesures compensatoires minimales exigées. Ce n'était pas l'idée de présenter chaque bistrot et de dire voilà, chez lui ça ne va pas, chez lui ça va, chez lui on peut faire mieux. On est retourné chez chaque établissement pour dire ce qu'il fallait faire. Des contrôles ont été prévus par la police régionale des villes du centre durant la manifestation du carnaval. Les établissements ont été avertis et leurs exploitants également qui saluent cette mesure. Nous tenons à préciser que, à l'occasion de ces rencontres, les exploitants ont témoigné de leur satisfaction de notre attitude proactive et également leur prise de conscience d'une meilleure sécurité pour tous. Ça, vous avez pu vous en faire vous-même les témoins à la lecture de certains articles de presse.

Maintenant, pour ce qui est de la stratégie, et je terminerai là-dessus, Monsieur le Président. C'est aussi une question qui nous a été posée sur les lieux publics très fréquentés. La notion de fréquentation n'est pas pertinente pour les espaces accueillants du public. Ce qui est pertinent, c'est de définir quels sont ces espaces et la vulnérabilité dudit public, qui nous donne la manière dont on va considérer les normes à exiger pour cet établissement. Par exemple, un EMS et une crèche accueillent un public qualifié de vulnérable selon la compréhension des normes AEAI, alors qu'un commerce le sera beaucoup moins.

Dans la stratégie, quand il s'agira de prioriser les inspections de ces bâtiments, on va utiliser cette notion de lieu qui accueille du public et de vulnérabilité. Enfin, on m'a aussi approché concernant les adaptations organisationnelles ou les mesures complémentaires. Alors oui, on a déjà parlé du deuxième chargé de sécurité, et je réitère mes remerciements, et puis ce sera une mise à jour de nos pratiques d'inspection en lien avec le Service Bâtiments et Constructions, et finalement, en lien avec les décisions que le Canton ne manquera pas de communiquer très rapidement. Je vous remercie.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Monsieur le conseiller, nous vous remercions pour ces informations qui, je l'espère, rassurent quelque peu tout le monde.

VI. Etude et vote du postulat "Sion, une commune engagée contre le racisme"

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour avec l'étude et le vote du postulat « Sion, une commune engagée contre le racisme », postulat déposé par les conseillers Gabriel Mukuna et Stéphanie Perruchoud du Centre le 15 avril 2025. Madame et Monsieur les dépositaires, veuillez s'il vous plaît rejoindre la tribune avec votre carte pour présenter votre postulat.

Mukuna Gabriel, Conseiller général, Le Centre. Cette intervention venant de ma part vous paraîtra peut-être redondante, voire démagogique. Pour qu'il n'y ait pas de confusion sur ce que représente ce postulat, laissez-moi vous en montrer l'importance, en vous énonçant premièrement ce qu'il n'est pas, ensuite ce qu'il est et enfin ce qu'il demande.

Premièrement, ce postulat n'est pas une propagande ou une démarche idéologique, il n'est ni pro-Afrique, ni pro-Congo, même si je suis évidemment fier de mes origines et que je vous invite volontiers à découvrir ce merveilleux pays qu'est le Congo. Il part avant tout d'un attachement profond aux valeurs qui nous rassemblent ici à Sion : le respect, le bien-vivre ensemble et la cohésion sociale. Ce postulat n'est pas un jugement. Nous savons que des choses existent déjà. La Ville agit et les services, notamment le Service de la cohésion sociale, sont engagés et font un travail précieux. Notre démarche s'inscrit dans cette continuité. Elle cherche à renforcer ce qui existe, à le soutenir et à le rendre plus visible.

Pourquoi ce postulat maintenant ? Parce que les constats sont là. Un rapport publié en mars 2024 dans le cadre de la campagne valaisanne contre le racisme révèle que près de la moitié des témoignages recueillis en Valais concernent des situations de racisme. Mais au-delà de ces chiffres, il y a des réalités vécues, un racisme souvent ordinaire, parfois invisible, qui s'insinue dans le quotidien, à travers des paroles, des regards, des attitudes et des comportements qui marquent et blessent. Face à ces constats, nous faisons le choix d'une réponse calme, constructive et rassembleuse. Une démarche qui s'inscrit dans un mouvement plus large à l'échelle cantonale, mais aussi nationale et fédérale, pour reconnaître, prévenir et combattre toutes les formes de racisme, renforcer l'engagement public de la Ville en faveur du respect et du bien-vivre ensemble, développer des actions de sensibilisation notamment chez les jeunes, soutenir la formation des agents municipaux et des acteurs locaux, encourager les initiatives locales en faveur de l'inclusion.

L'objectif est simple : faire en sorte que chacune et chacun se sente respecté, reconnu, à sa place dans notre commune. Soutenir ce postulat, c'est choisir de mettre en lumière ce qui existe et renforcer ce qui fonctionne et continuer à faire de Sion une ville où le bien-vivre ensemble n'est pas un slogan. La Suisse met en œuvre une stratégie nationale contre le racisme, issue d'une motion portée de manière inter partisane par le PLR, le Centre et le Parti Socialiste entre autres. Cette stratégie, que je vous invite à lire, rappelle une chose essentielle : la lutte contre le racisme se construit ensemble et les communes ont un rôle central à jouer. Notre postulat s'inscrit pleinement dans cet esprit. Concrètement, il invite le Conseil municipal à étudier et à proposer des mesures adaptées à Sion par exemple. C'est une réalité vécue, et chers collègues vous le comprendrez, c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Le chemin d'intégration que j'ai pu parcourir avec ces efforts et des apprentissages me donne aujourd'hui l'envie de tendre la main simplement à celles et ceux qui vivent encore des situations de rejet ou de discrimination. Je vous remercie de votre attention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Mottier Rémy, PS. La lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination est au cœur des valeurs que nous défendons en tant que groupe politique, mais aussi en tant que citoyens. Nous encourageons fortement les démarches telles que proposées par nos collègues. Si ce postulat s'inscrit dans le cadre de la stratégie fédérale, qui citait notamment la semaine contre le racisme, est donc spécialement dirigée vers cette discrimination en particulier. Il est cependant important de mettre en lumière les autres formes de discrimination. Il est difficile de ne pas faire de lien entre ce postulat et le scandale qui a éclaté l'année dernière concernant la police municipale de Lausanne. On a pu constater que des propos et des comportements discriminatoires plus que condamnables inondaient les canaux de discussions des agents de la Municipalité, des propos racistes, sexistes, mais aussi antisémites et des attaques contre les personnes en situation de handicap. Si des démarches de prévention et de lutte contre le racisme sont toujours importantes à mettre en place, et pour ça je vous demande de soutenir ce postulat, il convient de ne pas laisser de côté les autres formes de discrimination. Merci beaucoup.

Stalder Guillaume, Conseiller général, PLR. Nous constatons aujourd'hui, ici comme ailleurs, dans le climat local, national et international, qu'une tendance au repli identitaire se fait sentir. Ce phénomène n'est pas abstrait, il traverse nos sociétés, nos débats publics, parfois même nos relations quotidiennes. Face à cela, nous sommes convaincus que la cohésion sociale ne va jamais de soi. Elle se construit, se cultive, se défend et commence toujours au niveau le plus proche des citoyennes et des citoyens, celui d'une commune ou d'une ville.

Sion est une ville diverse, vivante, ouverte. Une ville où se côtoient des parcours, des cultures et des sensibilités différentes. Cette diversité est une richesse, mais elle demande aussi un engagement clair : celui de promouvoir le respect, le dialogue et le vivre ensemble. Ce postulat, qui invite la Ville à réfléchir, à étudier et à proposer des actions concrètes pour prévenir les discriminations et renforcer la cohésion, a une raison d'être et nous estimons qu'il est légitime que la Ville montre l'exemple. Pour ces raisons, le groupe PLR acceptera ce postulat, convaincu qu'une société forte est une société qui rassemble sans naïveté et sans renoncer à ses valeurs fondamentales. Merci de votre attention.

Morard Marie, Conseillère générale, Les Verts. Le groupe des Verts et Vertes soutient bien entendu ce postulat. La lutte contre toute forme de discrimination est un sujet fondamental pour notre parti. Le racisme est bien trop souvent considéré comme une discrimination passée, alors qu'il est encore tristement omniprésent dans la société, et Sion n'y échappe pas. La couleur de peau, l'origine, la condition sociale, la religion ou encore l'orientation sexuelle d'une personne n'est pas un sujet à débat ou une opinion personnelle. Il est intolérable de s'attaquer à quelqu'un sur la base de ses caractéristiques. Les actions proposées par le Centre devraient être logiques et systématiques. Un accent sur des actions dans les écoles semble le plus efficace. La jeunesse acquiert vite de mauvais réflexes si on leur donne de mauvais exemples. Nous reconnaissons la nécessité d'agir dans ce domaine et soutenons ce postulat.

Mukuna Gabriel, Conseiller général, Le Centre. Je vous remercie de votre attention. Je voudrais remercier Stéphanie Perruchoud. C'est elle qui l'a écrit, parce que moi, je parlerais un peu plus, ce n'est pas de l'africain, mais je parlerais avec mon langage parce que j'avais écrit « Depuis la nuit des temps » et même chez moi, il y a aussi le racisme, mais la docteure éthique me touche beaucoup. Je vous remercie.

Perruchoud Stéphanie, Conseillère générale, Le Centre. Merci Gabriel. On prépare ce postulat depuis la législature passée. Il y avait eu un événement qui avait fait qu'on avait voulu se pencher là-dessus, lorsque quelqu'un qui a un certain rôle dans cette ville a dit à Gabriel qui voulait défendre une de ses compatriotes, qu'on n'était pas en Afrique, ici, et on avait voulu mettre en évidence cette problématique. Merci pour le soutien.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous pouvons procéder au vote. Sauf si la Municipalité veut intervenir ? Ce n'est pas le cas. Les conseillères et conseillers qui acceptent le postulat « Sion, une commune engagée contre le racisme » appuient sur la touche verte, refus la touche rouge, abstention touche blanche.

Ce postulat est accepté par 47 oui, 6 non et 0 abstention.

VII. Etude et vote du postulat "Pour une reconnaissance institutionnelle et une valorisation systématique du travail du CG de la ville de Sion"

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 7 de l'ordre du jour avec l'étude et le vote du postulat « Pour une reconnaissance institutionnelle et une valorisation systématique du travail du Conseil général de la Ville de Sion », postulat déposé par le conseiller Martin Reist de l'UDC le 7 mai 2025. Monsieur Reist veuillez s'il vous plaît rejoindre la tribune pour nous présenter votre postulat.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Je serai bref, car comme a été rappelé par notre Président, vous avez reçu ce postulat l'été passé. Je n'ai pas reçu de réflexion, de commentaire et de critique. Il a donc été lu et digéré. Je me permets de vous donner le cadre général de ce postulat. Ce postulat part d'un constat simple, le Conseil général est l'autorité législative suprême de la Ville de Sion, mais son travail reste largement invisible pour la population. Or, nos débats, nos votes, nos interventions font parties intégrantes de la démocratie locale. Les citoyennes et les citoyens ont le droit non seulement d'élire leurs représentants, mais aussi de suivre et comprendre leurs actions.

Je demande au Conseil municipal d'étudier la mise en place d'une communication claire, permanente et institutionnalisée pour valoriser le travail du Conseil général : visibilité des objets, des débats, des votes et du suivi des décisions via les canaux officiels de la Ville. Il ne s'agit pas d'une action ponctuelle, mais d'un fonctionnement durable afin de renforcer la transparence, la participation citoyenne et l'équilibre entre le législatif et l'exécutif. Pour nourrir votre imaginaire, ça peut s'apparenter à ce qu'utilise le Service parlementaire comme site avec nos députés, où vous avez une traçabilité, une visibilité tout à fait concrète. Ça fait 13 ans que je suis élu ici. C'est toujours compliqué de dire à un citoyen, allez vous baser dans les PV PDF, ou que sais-je, ou une simple photo Facebook, en disant que ce soir, il y a un plénum. Je pense que nous méritons tous d'avoir quelque chose de structuré. On parlait de discrimination avant. On peut aussi dire que nos concitoyens méritent une transparence totale. Voilà, je vous rends la parole, Monsieur le Président, et réponds volontiers à vos rapides questions volontiers. Merci.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale.

Delaloye Sophie, Conseillère générale, PS. Le groupe PS est favorable à une meilleure mise en lumière du travail du Conseil général et soutiendra ce postulat. Parmi les mesures évoquées, une amélioration de la communication et la mise en place d'une plateforme de suivi des interventions nous paraissent particulièrement pertinentes. Non seulement pour faciliter la transparence vis-à-vis de la population, mais également pour faciliter nos propres recherches documentaires sur l'onglet dédié au Conseil général. L'optimisation du site Internet nous permettrait de savoir si un sujet a déjà été abordé par exemple, sans devoir fouiller dans des documents PDF.

Notre travail gagnerait en efficacité et la communication vis-à-vis des médias et de la population gagnerait en transparence et serait valorisée. Nous estimons toutefois qu'un travail de fonds qui devrait être mené pour mettre en place un moteur de recherche des interventions structurées et dans lequel il est possible de naviguer aisément avec des mots-clés, ne peut pas être confié à la Municipalité. Notre groupe est favorable aux idées évoquées dans ce postulat, mais s'étonne en revanche que ces tâches soient confiées à la Municipalité, puisque l'engagement de personnel dédié au législatif a toujours été refusé par ce plénum. Cette information n'est vraie que dans la mesure où mes camarades de groupe me l'ont transmise, car j'avoue que je n'ai pas été fouiller dans les PDF précisément. En ce qui concerne la communication de nos interventions et décisions, nous estimons qu'une amélioration serait à saluer, mais nous constatons aussi que la communication se fait déjà beaucoup par les groupes politiques, et nous rappelons à toute fin utile que le Parlement cantonal n'est pas non plus présent sur les réseaux sociaux, à tort ou à raison, je vous laisse en juger, mais en faire plus que le Canton sur ce point peut paraître disproportionné. Nous soutiendrons toutefois ce postulat.

Chevrier Raphaël, Conseiller général, PLR. Le postulat qui nous est présenté ce soir pour une meilleure reconnaissance du travail de notre Conseil est une intention louable que nous ne saurions ignorer. Toutefois, si l'on examine les demandes concrètes : une communication claire, une visibilité accrue sur les canaux officiels, un suivi public des objets déposés, il convient de confronter ces attentes à la réalité actuelle. Entre le dépôt du texte et aujourd'hui, plusieurs avancées notables peuvent être

soulignées. En premier, l'accès à l'information, les procès-verbaux et les objets traités sont déjà accessibles sur le site de la Ville. Certes, l'ergonomie et l'accès pourraient être optimisés, mais les informations sont là. Deuxièmement, la visibilité. Le Bureau a déjà entrepris de publier systématiquement les avis de plénum et les ordres du jour via nos canaux officiels. Enfin, sur la question du suivi électronique, lors de la précédente législature, notre collègue Christine Bourban Carthoblaz a activement représenté notre commune dans le développement d'e-législatif. Cet outil simplifiera le travail du Bureau et de notre Conseil et automatisera le suivi de nos travaux. Sa mise en œuvre technique ne devrait être qu'une question de temps dès que l'outil sera disponible. Une présentation aux communes participantes a été faite en fin d'année passée. À ce propos, Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur Siggen pourra peut-être nous donner ultérieurement quelques renseignements, s'il en a. En conclusion et à la lumière de ces éléments, ce postulat semble malheureusement enfoncer une porte déjà ouverte. Le travail semble déjà engagé, des solutions sont en cours de développement. C'est pourquoi le groupe PLR a décidé de laisser la liberté de vote. Je vous remercie de votre attention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, je n'ai plus de demande de paroles. Nous pouvons procéder au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent le postulat « Pour une reconnaissance institutionnelle et une valorisation systématique du travail du Conseil général de la Ville de Sion » appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Ce postulat est **accepté** par 31 oui, 11 non et 12 abstentions.

VIII. Etude et vote du postulat " Stratégie communale en matière de prévention et de lutte contre les stupéfiants "

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 8 de l'ordre du jour avec l'étude et le vote du postulat « Stratégie communale en matière de prévention et de lutte contre les stupéfiants », postulat déposé par le conseiller Vaïc Perruchoud du Centre le 17 juin 2025. Monsieur Perruchoud, veuillez nous le présenter.

Perruchoud Vaïc, Conseiller général, Le Centre. Ce postulat vise à connaître l'ampleur du problème de la drogue à notre échelle communale et à évaluer la marge de manœuvre dont nous disposons en la matière. Aussi, face au marché noir, nous misons sur la transparence de l'information pour renseigner le public et orienter nos politiques publiques avec des données et des faits avérés, plutôt que de baser nos actions et réflexions sur des présomptions.

Nous proposons notamment de faire appel à la science dans le but de monitorer cette consommation agrégée dans nos eaux usées via nos stations d'épuration. Ces techniques permettent un monitoring fiable sans qu'une identification individuelle soit possible. Il est ainsi possible de prendre une photo de la situation globale sans stigmatiser les individus. Pour rappel, on parle ici de plus ou moins 20 000 francs par station d'épuration par an. Bien que peu coûteuses, ces analyses peuvent également être considérées comme des charges de centralité, c'est vrai, en raison de la desserte de plusieurs communes par ces infrastructures. Notre ville s'en passerait bien sûr volontiers. Cependant, il convient de garder une certaine proportionnalité en tête. S'offusquer de ces faibles coûts sans faire la lumière sur la situation reviendrait, à nos yeux, à accepter des coûts et des charges de centralité beaucoup plus conséquents par la suite, la prévention étant bien moins chère et efficace qu'un traitement une fois le problème enraciné. Nous citerons ici l'exemple de la Ville de Fribourg, qui s'est dotée d'un local d'injection en août 2024, dont l'exploitation coûte annuellement bien plus cher que la mise en œuvre du présent postulat. Les locaux d'injection ont certes déjà fait leurs preuves mais nous souhaitons cependant éviter de telles charges en agissant en amont, en prenant le taureau par les cornes, plutôt que d'en subir les conséquences de plein fouet par la suite.

Finalement, nous estimons souhaitable de croiser les pratiques avec d'autres villes suisses, en participant à la Conférence des délégués des villes aux problèmes de dépendance. Nous pourrions ainsi bénéficier d'informations et de compétences utiles afin d'affiner nos éventuelles politiques publiques. In fine, nous estimons que notre rôle, en tant qu'élu, est notamment d'assurer la sécurité de notre population. Nous ne pouvons le faire correctement si nous ne sommes pas prêts à faire preuve d'introspection et d'humilité. Nous vous invitons à soutenir ce postulat pour nous doter d'outils permettant potentiellement d'endiguer des coûts bien plus conséquents par la suite, pour préférer la

lumière à l'obscurité en matière de politique publique sur les stupéfiants et surtout pour tenter de limiter, tant que faire se peut, la misère humaine qui découle intrinsèquement de la normalisation de la présence des stupéfiants dans nos rues. Merci pour votre soutien.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Quand le texte devient problématique, c'est lorsqu'il laisse entendre que la Ville de Sion serait aujourd'hui dépourvue de visions, de stratégies ou d'outils, et que seule une nouvelle étude permettrait enfin d'agir. Cette affirmation latente est non seulement discutable, mais surtout trompeuse. Premièrement, les acteurs sont déjà à l'œuvre, la police cantonale, les services communaux, les structures socio-sanitaires, les associations spécialisées et les dispositifs cantonaux travaillent quotidiennement sur ces questions, tant en matière de prévention que de réduction des risques d'accompagnement et de répression.

Deuxièmement, le postulat confond production de données et actions concrètes. Proposer un monitoring des eaux usées, des estimations chiffrées du marché des stupéfiants ou encore une cartographie statistique détaillée peut certes nourrir la curiosité des scientifiques, mais ne permet en rien de réduire la consommation, ni les trafics, ni les nuisances dans l'espace public. Savoir qu'une molécule augmente de quelques microgrammes dans les eaux usées ne soigne personne, n'accompagne aucun usager et ne démantèle aucun réseau.

Troisièmement, l'argument « coûts évités à long terme » est pour le moins paradoxal. On nous explique qu'il faut investir des dizaines de milliers de francs dans des analyses pour économiser demain en santé publique, alors même que les moyens manquent déjà aujourd'hui pour renforcer les structures existantes. L'argent public serait bien mieux utilisé en consolidant l'existant plutôt qu'en multipliant les rapports. On aligne des statistiques, on cite des instituts, on évoque l'Amérique du Sud, les ports européens et même les eaux usées de mixtion transcommunales.

Quatrièmement, le postulat aligne une série « d'évaluer la pertinence de, évaluer la pertinence d'évaluer », sans jamais assumer la moindre proposition politique claire. Tout à évaluer, rien n'est à décider. Enfin, difficile de ne pas voir dans cette démarche un coup de communication, qui a fonctionné puisque Rhône FM vous a repris avant vote, contrairement au Nouvelliste qui ne fait plus cette pratique. C'est une forme d'autosatisfaction politique plus proche d'un buzz que de l'efficacité. Ce combat, qu'est la lutte contre la drogue où la mort rôde, mérite de la dignité, une stratégie cantonale nationale puissante et répressive sur un sujet aussi grave, chers collègues, ayez l'éthique du refus. Merci de votre attention.

Mottier Rémy, PS. Le groupe socialiste est lui aussi soucieux que la Municipalité s'engage dans la prévention et la lutte contre les stupéfiants. Cependant, une stratégie communale ne peut avoir d'impact sans le soutien logistique, matériel et financier de la part du Canton. En effet, cette problématique a déjà été adressée par le Conseil d'État dans la presse. Dans un article paru dans le Nouvelliste le 19 novembre 2025, le Président et Ministre de la Santé, Mathias Reynard a confirmé que s'établirait une stratégie cantonale des addictions pour la période 2026-2029, qui paraîtrait d'ailleurs d'ici septembre. Sans l'appui du Canton et des possibilités de mise en œuvre de politiques publiques à grande échelle, monitorer la consommation sur notre commune ne nous permettrait pas de lutter efficacement et de trouver des solutions concrètes. Si les données sont intéressantes en soi, il paraît difficile pour la Municipalité de les exploiter à elle seule et de mettre en place des mesures efficaces sans qu'elles s'inscrivent dans une stratégie plus globale. Le groupe socialiste reste attentif à l'établissement de la stratégie cantonale et est ouvert à des démarches futures pour contribuer à cette dernière. En raison d'avis divergents au sein du groupe, nous avons décidé de laisser la liberté de vote à nos membres. Merci.

Patrick Dähler, Conseiller général, PLR. Le postulat a été longuement discuté au sein de notre groupe. Ce texte aborde un sujet d'actualité qui touche les grandes et petites villes de Suisse. De Zürich, Lausanne, Soleure en passant même par les petites villes, le fléau de la drogue est préoccupant et nécessite urgemment une stratégie adaptée. Le postulat tente de proposer une solution locale à un problème d'ordre cantonal, voire régional. Par sa nature, le trafic de drogue est opportuniste et ultra mobile. Les consommateurs et les vendeurs ignorent allègrement les limites communales et s'adaptent rapidement à tout changement de situation. Une politique se limitant à notre seule commune n'aurait pour effet qu'un éphémère dérangement de ces activités. La collecte de données issues des eaux usées est une méthode élégante et scientifique valide. Elle permet de donner une estimation chiffrée de la consommation indépendante des biais statistiques de la politique répressive appliquée. Des résultats

isolés avec comme point de comparaison des villes ayant des réalités totalement différentes n'aideront pas à élaborer une politique adaptée. Là encore, une vision cantonale comparant notamment Monthey, Martigny, Sion, Sierre et Brig contribuerait à établir une politique coordonnée et cohérente. Le PLR estime ainsi que ce postulat contient de très bonnes pistes de réflexion. Il ne le soutiendra cependant pas. Il estime pour les raisons énoncées précédemment que celui-ci s'adresse à la mauvaise entité politique. Ce sujet nécessite une politique cantonale et devrait être traitée par la Grand Conseil. Merci pour votre attention.

Dubuis Alexandre, conseiller général, Les Verts. Notre groupe a lu avec l'attention requise le postulat qui demande une réflexion sur la stratégie communale en matière de prévention et de lutte contre les stupéfiants. Comme cela est rappelé dans le texte, la consommation de stupéfiants constitue un enjeu majeur de santé publique. Lorsqu'elle n'est pas prise en charge de manière précoce et coordonnée, elle entraîne non seulement des conséquences sanitaires, mais également des impacts socio-économiques et sécuritaires. L'évolution récente de certains marchés de narcotrafiquants confirme que nous faisons face à une dynamique préoccupante.

À ces éléments s'ajoutent aujourd'hui des données scientifiques fiables issues d'un outil encore relativement peu connu, mais particulièrement pertinent : le monitoring des eaux usées DroMedArio. La première étude couvrant la période de janvier 2021 à décembre 2024 repose sur une méthodologie solide. 28 échantillons par année, 7 prélèvements par trimestre, 10 stations d'épuration représentant près de 2 millions de personnes, soit environ 23% de la population suisse. Ces études permettent d'analyser de nombreuses substances et prochainement même l'alcool et le tabac.

L'intérêt de cette méthode est indéniable, elle constitue un complément précieux aux instruments classiques de surveillance, un instantané objectif des tendances géographiques et temporelles de la consommation, un reflet plus fidèle du spectre réel des substances consommées sans biais de déclaration, vous savez que la plupart des études sont faites sur des biais de déclaration, ni méconnaissance du produit et des usages. Il est toutefois essentiel de souligner, ça a été dit précédemment, il peut y avoir aussi des biais à ces études, mais les personnes qui mènent ce type d'études ont vraiment à cœur d'éviter, quand il y a une grande manifestation, de faire des montées en généralité. J'ai entendu aussi à plusieurs reprises des gens qui parlent de la stratégie cantonale. Je pense qu'il y a des mélanges de niveaux. La stratégie cantonale n'a rien à voir avec les études dont on discute actuellement.

En conclusion, ce postulat va dans la bonne direction, il s'appuie sur des constats de terrain, des données scientifiques solides et une approche pragmatique. Reconnaître l'ampleur du phénomène et se doter d'outils d'analyse pertinents est une condition indispensable pour mettre en place des réponses proportionnées, coordonnées et efficaces. Pour toutes ces raisons, notre groupe soutient ce postulat et vous invite à en faire de même.

Je terminerai par une note personnelle. Je ne vais pas vous révéler des choses par rapport aux addictions, mais c'est plutôt pour vous dire que j'ai décidé de donner ma démission comme conseiller général. C'est sans doute ma dernière prise de parole. Et voilà, je voulais vous remercier pour tous les débats de ces dernières années et vous souhaite une bonne suite de législature. Bonne soirée.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci Monsieur le conseiller pour ces années que vous avez passées parmi nous. Vous avez tenu des rôles aussi au sein du Bureau restreint, donc merci beaucoup pour ce que vous avez fait.

Monsieur Perruchoud, désirez-vous reprendre la parole et apporter un complément aux réponses ?

Perruchoud Vaïc, Conseiller général, Le Centre. Oui, merci pour cette dernière prise de parole en faveur de ce postulat. Il me semble que le débat a eu lieu. La démocratie, maintenant, prend son cours. Chacun va pouvoir voter en son âme et conscience. Merci.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent le postulat « Stratégie communale en matière de prévention et de lutte contre les stupéfiants » appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Le postulat est accepté par 35 oui, 19 non et 0 abstention.
--

IX. Etude et vote du postulat "Rénovation et création de nouvelles toilettes publiques sur la Commune de Sion"

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 9 de l'ordre du jour avec l'étude et le vote du postulat « Rénovation et création de nouvelles toilettes publiques sur la commune de Sion », postulat déposé par notre vice-président, Monsieur Jean-Pierre Bodrito du PS le 17 juin 2025. Monsieur le vice-président, vous pouvez nous présenter votre postulat.

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. Il y a des sujets dont on parle peu, car ils touchent à notre intimité. Pourtant, quand ce service vient à manquer, c'est toute la dignité de nos citoyens qui est remise en cause. Ce soir, nous parlons des toilettes publiques à Sion. Pour la plupart d'entre nous, trouver des toilettes est un simple réflexe. Mais pour 400 sédunoises et sédunois atteints de maladies digestives, comme la maladie de Crohn ou la RCH (colite ulcéreuse inflammatoire), c'est une urgence vitale, une question de minutes. Se retenir n'est plus une option. Mais pas seulement pour eux, aujourd'hui, une partie de notre population, séniors, femmes enceintes, parents avec enfants ou personnes sans abri vivent dans l'angoisse de la panne d'accès. Nos installations actuelles sont souvent obsolètes, parfois inquiétantes, et surtout insuffisantes pour une ville de notre importance. Notre proposition : une ville accueillante. Ce postulat propose trois axes simples.

1. Rénover : Finissons-en avec ces ambiances métalliques et froides. Supprimons les lumières bleues jugées inefficaces et anxiogènes. Rendons ces lieux humains.

2. Installations : Nos parcs de jeux et nos zones de grillades sont les lieux de vie des familles. Il est impensable qu'un parent doive écouter un après-midi parce qu'il n'a nulle part où changer son enfant ou l'emmener aux toilettes.

3. Inclure : Nous demandons des tables à langer pour les femmes et pour les hommes. La parentalité est désormais l'affaire de tous. Sion est une ville d'accueil. Nous recevons des milliers d'étudiants, de pendulaires et de touristes chaque jour. En offrant des sanitaires dignes, nous ne faisons pas seulement des travaux de plomberie et de maçonnerie. Nous renforçons le respect, l'hygiène et la santé publique. Brisons ce tabou, faisons de Sion une ville où chacun, peu importe sa santé, se sent le bienvenu, partout. Nous avons autant de places de travail que d'habitants dans notre magnifique ville. Imaginez si aucune de ces entreprises n'avait de toilettes, mais c'est ce que vivent certains citoyens dans l'espace public.

Atteint personnellement de la maladie de Crohn depuis le milieu des années 80, l'emplacement des toilettes publiques dans les grandes surfaces est devenu ma grande spécialité. Je suis incollable. Mais en dehors des heures d'ouverture, imaginez-vous d'avoir une gastro avec ce qui va avec, qui durera toute votre vie. C'est de cela qu'il s'agit lorsqu'on est atteint de ces maladies : une tourista perpétuelle. Il s'agit en réalité d'un handicap invisible.

Au niveau des statistiques sur les maladies digestives, la part des personnes malades de ces maladies touche une proportion significative de la population. Il s'agit de personnes porteuses d'un handicap invisible, mais non imaginaire, donc invalidant. Pour nos régions, la prévalence se situe à 1 sur 100, avec une augmentation significative des cas. Nous pouvons donc évaluer le nombre de malades sur la commune de Sion à 370 à 400. Ce pourcentage est valable également pour les pendulaires. L'expansion de ces pathologies préoccupe les organismes de santé publique. Ces données m'ont été confirmées par le docteur Hiroz, médecin-chef du service de gastroentérologie à l'hôpital de Sion. À chacune de mes consultations, il s'enquiert de l'avancement de ce postulat.

On peut se poser des questions. Est-ce que cela va coûter cher à la Commune ? Est-ce une priorité ? C'est un investissement pour l'attractivité de Sion. Une ville où l'on ne trouve pas de toilettes est une ville où l'on reste moins longtemps. De plus, une rénovation intelligente avec des matériaux durables réduit les coûts d'entretien à long terme. C'est une question de santé publique et la santé n'est pas un luxe.

Ensuite, pourquoi supprimer les lumières bleues, elles empêchent pourtant la consommation de drogue ? Les études de santé publique montrent que ces lumières sont inefficaces. Les usagers de drogues injectables finissent par se mettre en danger en se piquant quand même, et cela rend l'endroit extrêmement anxiogène pour tous les autres usagers, séniors, enfants. Une bonne visibilité et un passage régulier sont, en plus, dissuasifs.

Les toilettes publiques sont souvent vandalisées. Comment l'éviter ? Le vandalisme appelle le vandalisme. Un lieu dégradé et sombre invite aux incivilités. En proposant des lieux propres, bien éclairés et intégrés au paysage urbain, on favorise le respect du bien commun. Un entretien rigoureux est la meilleure arme contre les dégradations.

Les commerçants et cafés ne suffisent-ils pas ? Obliger quelqu'un à consommer pour satisfaire un besoin naturel n'est pas une solution inclusive. Pour une personne atteinte de ces maladies ou une personne sans abri, ce n'est tout simplement pas une option vivable. L'espace public doit rester autonome. Je vous remercie de votre écoute.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Genin Thierry, Conseiller général, Les Verts. www.toiletpublic.com/sion, c'est sur ce site que j'ai trouvé les informations sur les toilettes publiques à Sion, dans le Gers en France. Une carte apparaît signalant la distance pour y accéder et y notait s'il y a des problèmes dans ces lieux d'aisance tels que problèmes techniques, fermetures exceptionnelles, entrées inaccessibles, travaux, saletés extrêmes ou autres. C'est bien sur ce modèle que la Ville pourrait s'inspirer et entreprendre des rénovations exprimées par ce postulat. Santé publique, hygiène, gratuité, toilettes de quartier, accessibilité, signalisation évidente et accueil touristique sont des enjeux que le groupe des Verts défend. Vous l'avez compris, notre groupe soutiendra ce postulat. Merci pour votre attention.

Perruchoud David, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC se positionne en faveur du postulat visant la rénovation et la création de nouvelles toilettes publiques sur le territoire de la commune de Sion. Comme lors de notre campagne en 2012, nous sommes convaincus du problème qui entoure les toilettes publiques et pensons que ce texte répond à un besoin réel, concret et souvent invisibilisé, pourtant essentiel à la santé publique et à l'inclusion sociale. Dans le cadre de ces rénovations, il est important de souligner que les toilettes publiques sont déjà équipées de lumière bleue. Bien que certaines études laissent entendre que ces lumières bleues ne soient pas efficaces, nous nous interrogeons néanmoins sur le choix de les supprimer complètement et proposons à la Municipalité, si ce postulat est accepté, d'intégrer une tranche horaire pour les lumières bleues, par exemple entre 22h et 6h du matin. À titre personnel, en tant que UDC et soignant, ça me touche tout particulièrement parce que je sais, au niveau de la santé, ce que les toilettes publiques peuvent amener. Je remercie pour votre écoute. Le groupe UDC accepte ce postulat. Bonne soirée à tous.

Meyer François, Conseiller général, PLR. Le sujet des toilettes publiques est vaste. Chacun d'entre nous a son avis, souvent basé sur son vécu personnel. Il faut rappeler que les toilettes publiques de la ville de Sion sont nettoyées quotidiennement, ce qui représente un niveau de service correct. J'entends bien les besoins des personnes souffrant de maladies digestives, qui sont régulièrement mentionnées dans ce postulat. Cela dit, je pense qu'il est important de rester raisonnable. Les coûts liés à la construction et à l'entretien de ce type d'infrastructures peuvent rapidement exploser. En revanche, je crois qu'on peut mieux faire sur certains aspects. Par exemple, l'amélioration de la signalétique en ville et mieux référencer les toilettes existantes sur des outils numériques comme Google Maps, où actuellement elles ne figurent pas toutes. Il existe également en Suisse des villes comme Bulle, Fribourg, Nyon, ou ailleurs en Europe, qui ont des exemples de partenariats entre la municipalité et les commerces locaux, permettant au public d'utiliser des toilettes en échange d'une forme de compensation. C'est une piste intéressante, probablement plus souple et moins coûteuse. Enfin, avant de s'engager dans des investissements importants, il semblerait pertinent de soutenir une étude d'un état des lieux afin d'avoir une vision claire de la situation actuelle. Le groupe PLR donne la liberté de vote.

Luyet Janique, Conseillère générale, Le Centre. Parlons d'un sujet universel, un sujet qui nous met tous d'accord, souris des champs ou souris des villes, jeunes ou moins jeunes, quand il faut y aller, il faut y aller. A Sion aujourd'hui, ce n'est pas toujours simple. On dit que le diable se cache dans les détails. Dans le sens inverse, on peut dire aussi que la qualité se cache dans les détails. Parler de toilettes publiques peut sembler anecdotique. Pourtant, ce sujet touche à quelque chose d'essentiel, la dignité et l'égalité d'accès à l'espace public. Pouvoir se déplacer en ville sans inquiétude, sans devoir anticiper chaque pause, sans dépendre d'un commerce privé, ce n'est pas un privilège, c'est une condition de participation pleine et entière à la vie sociale. Pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes âgées, pour les familles avec des jeunes enfants, pour celles et ceux dont la santé impose des contraintes particulières, l'absence d'infrastructures adaptées peut devenir un obstacle réel. Une ville accueillante, si le terme s'y prête, ne se mesure pas seulement à ses grands projets, mais aussi à

l'attention qu'elle porte aux besoins concrets du quotidien. Investir dans des toilettes publiques, accessibles et bien entretenues, c'est faire le choix d'une ville accueillante, respectueuse et moderne. Aussi, le Centre Sion soutient ce postulat. Parce qu'une ville qui prend soin des détails, prend soin de ses habitantes et de ses habitants.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, je n'ai plus de demande de parole. Monsieur Bodrito, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. Je vous remercie pour ces diverses remarques et appuis. Il est vrai que ce tabou, parce que c'est souvent un tabou le fait d'aller dans les toilettes, tout ça, c'est un tabou qui est aussi chez les personnes qui sont atteintes de ces maladies. Comme je vous disais, c'est 10%, c'est 15% peut-être avec les visiteurs. Ce n'est pas énorme, mais c'est aussi une manière d'encourager les personnes à oser parler de ces choses qui ne doivent pas être taboues. Pardon mais faire pipi, faire caca, c'est un besoin pour tout le monde, et si nous pouvons facilement trouver des endroits, ce sera peut-être aussi grâce à vous, grâce à nous. Merci.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, nous allons procéder au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent le postulat « Rénovation et création de nouvelles toilettes publiques sur la commune de Sion » appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Ce postulat est **accepté** par 48 oui, 3 non et 3 abstentions.

X. Etude et vote du postulat " Pour une régulation équitable de la mobilité urbaine et le soutien aux taxis sédunois"

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 10 de l'ordre du jour avec l'étude et le vote du postulat « Pour une régulation équitable de la mobilité urbaine et le soutien au taxis sédunois », postulat déposé par les conseillers Sven Kernen et Stéphanie Perruchoud du Centre le 17 juin 2025. Merci à l'un des signataires de rejoindre la tribune pour nous présenter votre postulat.

Kernen Sven, Conseiller général, Le Centre. Le postulat que nous soumettons aujourd'hui s'inscrit dans une réflexion citoyenne sur la qualité et la mobilité urbaine et sur la capacité de notre ville à offrir des services de qualité accessibles et adaptés à l'ensemble de la population. La mobilité n'est pas seulement une question de déplacement, elle touche à l'accès aux soins, à la participation sociale, à la sécurité et à l'attractivité économique de notre territoire. À ce titre, elle concerne toutes et tous au-delà des sensibilités politiques. Notre démarche se veut pragmatique, elle ne vise ni à opposer des modèles, ni à entrer dans des débats idéologiques. La concurrence de type Uber ou autre fait partie des évolutions actuelles. Elle peut être bénéfique lorsqu'elle est accompagnée de règles claires et d'objectifs partagés.

Ce que nous souhaitons mettre au centre de ce postulat, ce sont des valeurs largement consensuelles : la qualité des services rendus à la population, l'accessibilité pour les personnes âgées, à mobilité réduite ou en situation de vulnérabilité, des conditions de travail dignes et sûres pour les professionnels, et une coordination efficace entre les acteurs de terrain de la ville.

Les taxis agréés jouent, aujourd'hui encore, un rôle important dans cette chaîne de services. Il assure une présence identifiable, une disponibilité immédiate et une capacité d'adaptation aux besoins spécifiques de nombreux usagers. Il ne s'agit pas d'idéaliser ce modèle, mais de reconnaître son utilité concrète et son potentiel d'amélioration. Nous sommes conscients des difficultés rencontrées dans ce secteur ces dernières années. Justement, ce postulat invite à ne pas renoncer, mais à continuer d'explorer des solutions réalistes pour renforcer la performance, la visibilité et la coordination des services. La proposition d'une plateforme numérique locale s'inscrit dans cette logique. Elle ne constitue aucunement une solution exclusive, mais une piste parmi d'autres destinée à ouvrir la réflexion et à permettre à la Municipalité d'évaluer ce qui pourrait renforcer l'efficacité globale des services.

En acceptant ce postulat, il ne s'agit pas de trancher aujourd'hui, mais d'inviter la Municipalité à continuer d'étudier et de dialoguer avec les acteurs concernés et de proposer des pistes adaptées à la réalité du terrain. C'est dans un esprit d'ouverture, de responsabilité et de recherche de solutions que nous vous invitons à soutenir ce postulat.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. Je ne vais pas passer par 4 chemins, cette fois-ci, j'ai le bon texte. Notre groupe refuse ce postulat. Ce texte n'apporte rien de nouveau et pose plusieurs problèmes de fond. Les situations évoquées ici, que ce soit à la gare, sur le stationnement ou la coordination entre plusieurs porteurs de concessions A et B sont connues de la Ville et déjà suivies. Refaire une analyse supplémentaire, c'est rajouter de la paperasse sans améliorer la situation sur le terrain. Certaines propositions vont plus loin et nous dérangent clairement, notamment lorsqu'il est question de restreindre l'accès à l'espace public ou de soutenir une plateforme communale. J'aimerais quand même rappeler que les taxis ne sont pas la propriété de la Ville de Sion. Là, on sort du rôle de la commune. Son travail, c'est de fixer les règles claires pour tous, pas d'avantage pour certains acteurs plutôt que d'autres. Quant aux exemples de grandes villes citées dans le postulat, ils ne sont pas comparables à la réalité sédunoise. Les enjeux ne sont tout simplement pas les mêmes. Et finalement, quand un texte donne l'impression de défendre des situations particulières, plutôt que l'intérêt général, ce n'est pas de la politique publique et ce n'est pas ce qu'on attend de ce conseil. Pour ces raisons, notre groupe vous invite à refuser ce postulat.

Genin Thierry, Conseiller général, Les Verts. Le groupe des Verts comprend la situation des taxis locaux. À l'instar de ce qui est pratiqué à Genève et à Lausanne, ce postulat garantit une qualité de service de mobilité tout en préservant les chauffeurs de concurrences déloyales et garantissant des conditions de travail optimales à leur activité. Nous soutiendrons ce postulat.

Emery Nicolas, Conseiller général, PLR. Le PLR est favorable à une ouverture du marché des transports intégrant de nouveaux acteurs comme Uber, pour autant que cela s'inscrive dans un cadre légal clair et équitable pour tous les opérateurs. Il convient ici d'éviter une lecture simpliste. Toutes les courses effectuées via des plateformes ne correspondent pas nécessairement à un client perdu pour un taxi traditionnel, car une partie de cette nouvelle demande est induite par des tarifs plus attractifs et une offre complémentaire. L'offre des taxis en ville de Sion rencontre des difficultés d'adaptation depuis plusieurs années. Cette évolution doit avant tout relever des acteurs eux-mêmes et non de la Ville. Dans ce contexte, le groupe PLR ne soutiendra pas ce postulat. Merci pour votre attention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, je n'ai plus de demande de parole. L'un des deux signataires désire-t-il apporter des précisions ?

Perruchoud Stéphanie, Conseillère générale, Le Centre. Merci tout d'abord aux groupes et aux personnes qui vont soutenir ce postulat qui est mené en avant par Sven, qui est un des plus jeunes de notre groupe. Quand il m'a proposé qu'on défende ce postulat, je me suis dit « aïe, aïe, aïe, ça va être polémique » parce que c'est vrai qu'on parle beaucoup de ces taxis. Et moi aussi qui ai pris quelques fois les taxis, je me rends compte qu'il y a des problèmes, mais qui sont plus liés pour moi à la personnalité de certains chauffeurs qu'au service lui-même. Je pense qu'il est important et je pense qu'il est de l'intérêt public. On n'a aucun intérêt particulier dans la défense des taxis, ni Sven, ni moi-même, qu'un service de taxi puisse être accessible à tous les habitants de cette ville. Il est possible que j'arrive à la gare de Sion, que je n'ai plus de batterie sur mon téléphone, et pouvoir accéder à un taxi facilement depuis la gare, ça devrait être quelque chose de normal pour tout le monde. C'est dans cet esprit-là qu'on souhaitait proposer ce postulat. La numérisation serait une forme de faciliter cet accès, puisqu'avant il y avait un téléphone qui nous permettait d'accéder aux taxis officiels. Aujourd'hui ce téléphone n'existe plus et c'est un peu compliqué de joindre des taxis. Ce qu'on aimerait, c'est que chaque personne, notamment les personnes en situation de vulnérabilité, les personnes âgées, les personnes qui n'ont pas de téléphone ou plus de batterie sur le téléphone puissent accéder à ces taxis et que les chauffeurs de taxi puissent avoir des conditions de travail qui sont adéquates avec la santé au travail. Merci pour votre soutien.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, nous pouvons passer au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent le postulat « Pour une régulation équitable de la mobilité urbaine et le soutien aux taxis sédunois » appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Ce postulat est accepté par 32 oui, 20 non et 2 abstentions.

Monsieur Kernen, vous pouvez rester encore à la tribune.

XI. Etude et vote du postulat "Pour une couverture équitable du territoire en défibrillateurs "

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 11 de l'ordre du jour avec l'étude et le vote du postulat « Pour une couverture équitable du territoire en défibrillateur », postulat déposé par le conseiller Sven Kernen du Centre le 17 juin 2025. Monsieur Kernen, vous avez la parole.

Kernen Sven, Conseiller général, Le Centre. Si je défends aujourd'hui ce postulat, c'est avec une conviction qui ne vient pas seulement d'une réflexion théorique, mais d'un vécu de terrain. En tant que membre de la Protection Civile, j'ai appris que dans une situation d'urgence, tout se joue souvent en quelques minutes. Mais ces minutes ne dépendent pas seulement de la réactivité des intervenants. Elles dépendent surtout de ce qui a été anticipé en amont : l'organisation, la coordination et l'accessibilité des moyens. Un défibrillateur automatique externe n'est pas simplement un appareil fixé à un mur, c'est un maillon essentiel dans une chaîne de survie. S'il est mal situé, peu visible ou difficilement accessible, ce maillon se fragilise. À l'inverse, lorsqu'il est intégré dans une stratégie cohérente et équitable, il devient un véritable outil de sécurité publique. La Protection Civile nous enseigne une chose fondamentale : la sécurité ne s'improvise pas, elle se construit, elle se planifie, elle se pense à l'échelle de l'ensemble du territoire. Une culture de sécurité digne de ce nom ne concerne pas uniquement les zones centrales et les lieux les plus fréquentés. Elle inclut aussi les quartiers et villages périphériques. Elle veille à ce que chaque habitant bénéficie du même niveau d'attention et d'anticipation.

Ce postulat ne cherche pas à critiquer ce qui existe déjà. Il vise à évaluer, à structurer et, si nécessaire, à renforcer notre approche. Il s'agit d'adopter une vision territoriale claire, coordonnée et accessible à tous. Renforcer la présence et la visibilité des DAE, c'est affirmer que la sécurité est une responsabilité collective et que la prévention est un choix politique assumé. Je vous remercie de votre attention et vous invite à soutenir cette démarche dans l'intérêt de l'ensemble de notre population.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci. J'ouvre la discussion générale.

Marty-Terrettaz Raphaële, Secrétaire, PLR. Suite à ce postulat initié par Monsieur le conseiller général Sven Kernen, le groupe PLR a souhaité faire un état des lieux et mettre en évidence ce qui a déjà été fait dans le domaine des DAE et de leur localisation qui constituent en effet un enjeu majeur de santé publique. Nous aborderons tout d'abord la formation, puis la localisation des DAE.

Du point de vue de la formation, au niveau communal au 1er septembre 2025, nous constatons que plus de 110 personnes au sein de l'administration ont déjà suivi une formation aux gestes des premiers secours BLS-AED, une formation dispensée par le Centre de secours et d'urgence. Ces personnes formées peuvent ainsi intervenir comme « publics responders » et apporter une aide précieuse à la population sédunoise. Au sein des entreprises sédunoises, une sensibilisation a été faite et beaucoup d'entre elles proposent cette formation à titre privé. Au niveau cantonal, l'association Coeur Valais-Wallis, créée en mars 2018 suite à l'adoption du concept cantonal de prise en charge des ACR (arrêt cardiorespiratoire), propose dès l'âge de 12 ans, et sans prérequis, des formations pour toutes et tous.

Là, nous avons abordé la formation et maintenant la localisation des DAE. Actuellement, sont à disposition deux sites Internet nationaux très pratiques que vous connaissez certainement et qui permettent de localiser facilement les DAE de la commune : aed.ch et defikarte.ch. Au niveau communal, la stratégie d'implantation des DAE, fondée sur des rayons de couverture, est clairement définie. Les rayons de couverture sont de 300 mètres en zone urbaine et de 500 mètres dans les villages. Sur cette base, la couverture du territoire atteindrait environ 86% de la population une fois la pose réalisée de l'ensemble des défibrillateurs planifiés. Les dernières installations interviendront dans un délai de 2 à 3 mois. Certes dans les villages, l'implantation des DAE présente des contraintes spécifiques liées notamment au nombre plus limité des bâtiments communaux permettant la fixation des boîtiers et de leur raccordement à l'électricité. Afin d'optimiser la couverture de ces secteurs, des démarches sont actuellement en cours auprès des PPE afin de pouvoir installer des DAE sur des bâtiments privés pour autant que ceux-ci soient judicieusement situés et que les appareils restent facilement accessibles depuis l'espace public. Il y a également un plan de déploiement et de cartographie à votre disposition, il y en a 5, pour voir actuellement la répartition du territoire communal.

L'autre point intéressant de Monsieur Kernen, c'était la communication. Au niveau de l'application de la Ville, sion.ch, il est proposé d'attendre la mise en place définitive de l'ensemble des défibrillateurs afin de garantir la diffusion d'une information exacte, complètement fiable et sans appel.

Le groupe PLR constate que tous les points demandés par ce postulat sont en cours de traitement et de réalisation. D'autre part, nous ne souhaitons pas surcharger l'administration communale. Nous vous proposons de refuser ce postulat sans pour autant oublier le point 4. Il est important de pouvoir obtenir une localisation rapide via l'application officielle de la Ville. Le groupe PLR suggère que le Conseil général puisse demander, au plénum du 28 avril ou du 17 mars, si cette application de localisation des DAE sur le territoire communal est bien à jour et en service. Merci pour votre attention.

Renda Giuseppe, Conseiller général, PS. Le groupe socialiste accueille favorablement le postulat pour une couverture équitable du territoire en défibrillateurs. Cependant, nous estimons qu'il ne serait pas judicieux d'intégrer une cartographie spécifique dans l'application de la Ville de Sion. Développer un tel outil à l'interne constituerait une dépense inutile et un doublon technique. Nous préconisons plutôt de valoriser l'application EchoSOS ou d'autres applications déjà mentionnées par mes collègues, qui sont des supports fonctionnels déjà en place et parfaitement reconnus par les services de secours. Je me permets juste d'ajouter à titre personnel, comme je travaille moi-même dans le domaine de la santé et plus spécifiquement dans celui de la réanimation, en soulignant juste un point essentiel. En cas d'arrêt cardiaque, la présence d'un défibrillateur est tout aussi cruciale que la capacité de la population à s'en servir. C'est pourquoi j'espère que ce projet sera accompagné par la suite, de véritables campagnes de sensibilisation et de formation, comme les cours BLS et aux gestes des premiers secours. En conclusion, le groupe PS votera oui au postulat. Merci.

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. Je suis content qu'on ait reçu ce petit plan. Je vois qu'il y a des endroits qui sont marqués avec un défibrillateur, puis je peux vous dire qu'il n'y en a pas, parce que je suis passé personnellement. Il y a la boîte mais il n'y en a pas dedans. Donc je pense que ce postulat est quand même très important. Même s'il y a quelque chose qui est en cours, ça ne coûte rien de l'accepter. Notre groupe le soutiendra.

Michel Julie, Conseillère générale, Les Verts. Nous sommes bien conscients de l'importance de l'accès à des défibrillateurs automatisés externes dans l'espace public. Ces dispositifs ont déjà permis de sauver des vies en Valais, en permettant une prise en charge rapide des arrêts cardio-respiratoires. Selon l'association Coeur Valais- Wallis, 565 défibrillateurs sont actuellement disponibles sur le territoire valaisan. Elle estime qu'il en faudrait 1'000 pour une couverture efficace des besoins. Qu'en est-il sur le territoire sédunois ? Sont-ils équitablement et pertinemment répartis ? Par qui et comment ? Comment sont-ils financés ? Afin d'obtenir des réponses à ces questions, le groupe des Verts soutient ce postulat.

Marty-Terrettaz Raphaële, Secrétaire, PLR. Je voulais juste préciser à Monsieur Cochrane. En effet, il y a des petits bugs et c'est la raison pour laquelle il faut avoir un délai de 2 à 3 mois. Et puis, finalement, il y a tout un travail qui est fait par la Commune. Je comprends peut-être le manquement, mais attendons déjà le résultat, peut-être au prochain plénum, peut-être on aura plus de précisions. Laissons terminer le travail communal.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, je n'ai plus de demande de parole. Monsieur Kernen, voulez-vous répondre ou compléter ?

Kernen Sven, Conseiller général, Le Centre. Volontiers. Madame la conseillère Marty-Terrettaz, ce délai de 2-3 mois, on l'a pris en compte. Cette initiative, je l'ai prise parce que j'ai fait le tour de Bramois, lieu où j'habite, et je me suis demandé où il y avait un défibrillateur. J'ai ouvert l'application EchoSOS, qu'on connaît tous, où les défibrillateurs sont inventoriés et à ce moment à Bramois, il y en avait zéro. À l'état actuel, à Bramois, il y en a deux. Il y en a un qui se trouve au terrain de foot accessible 24/24, et un qui se trouve à la centrale électrique de Bramois qui est accessible que durant les heures d'ouverture de la centrale. Comme vous l'avez dit, en zone villageoise, un défibrillateur devrait se trouver dans un rayon de 500 mètres. On se rend compte qu'à Bramois, nous n'avons pas ça. Il y a aussi des manquements dans d'autres quartiers de la Ville de Sion que je ne vais pas citer. Je pense qu'en tant que capitale du Valais, c'est important qu'on soit les pionniers sur ce sujet et qu'on soutienne un projet utile à tous. Merci.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, nous pouvons passer au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent le postulat « Pour une couverture équitable du territoire en défibrillateur » appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Ce postulat est **accepté** par 44 oui, 9 non et 1 abstention.

Tous les postulats présentés ce soir ont passé la rampe ! Un grand bravo à leurs dépositaires. Monsieur Kernén, je vous laisse rejoindre votre place.

XII. Information de la Municipalité

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 12 de l'ordre du jour avec les informations de la Municipalité. Monsieur le Président, vous avez la parole.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Quelques informations. Vous dire que la capacité d'innovation et de soutien à ce processus en ville de Sion et sur le Campus Energypolis continue. Vous l'avez peut-être vu dans la presse, avec ce projet NCCR qui a été gagné par la professeure Wendy Lee Queen, qui travaille sur des capteurs de CO2. C'est 32 millions qui vont venir soutenir son activité de recherche et d'innovation, et puis qui vont permettre pour les prochaines années d'ancrer encore plus fortement cette capacité de recherche en innovation sur le site du Campus Energypolis. Ce sont de bonnes nouvelles et ça conforte les choix politiques que nous avons faits, que nous allons encore faire pour donner à Sion sa pleine dimension d'innovation.

Nous avons aussi rencontré le Service cantonal de la mobilité. Vous savez qu'il y a un enjeu, pour les villes de Sion et de Sierre, de conserver au cœur de leurs gares ces fameuses gares cargo. Aujourd'hui, on décharge encore des wagons de produits plus ou moins dangereux et de matériaux. On n'est bien sûr pas contre le feroutage et le transfert vers le rail. En revanche, ces activités, pour nous, devraient se trouver sur un nouveau terminal. Vous savez qu'il y en a un dans le Haut-Valais, du côté de Brigue. Il y en a un à Monthey qui est en train de se développer. On pense que dans le Valais central, on pourrait aussi en avoir un. Nous travaillons aujourd'hui avec le Service de la mobilité du Canton pour voir si on peut en créer un au cœur du Valais, entre Vétroz et Martigny. Il y a quelques évaluations qui sont faites.

Vous aviez donné votre accord pour la nouvelle association de l'ASTEC, la steppe de Châteauneuf. Vous dire qu'elle a été portée formellement sur les fonds baptismaux en fin d'année dernière.

On a aussi pu accueillir le nouveau commandant de la base militaire de Sion, le lieutenant-colonel Jean-Claude Gagliardi, qui succède au commandant Michel Balmer. Il faut savoir que nous avons des écoles de recrue de police militaire. Maintenant ça a été transformé en école de recrue d'infanterie et ça confirme aussi une place militaire d'une certaine importance. Il faut bien être conscient que ces gens-là sont à Sion. Ils fréquentent nos établissements. On essaie de créer aussi avec eux un lien de sympathie et puis c'est souvent un investissement pour l'avenir. Les gens reviennent visiter notre ville en famille, donc on continue à pouvoir assurer ce rôle de place militaire avec les bâtiments des casernes qui vont recevoir quelques investissements.

Nous avons aussi travaillé avec les présidents et la Direction des cycles d'orientation de Sion. Je vous avais annoncé que nous avons un nouveau projet de déplacement du cycle des Collines sur l'Est de la ville. Ce qui était important, c'est qu'on puisse définir un petit peu le cahier des charges de ce que nous attendions par rapport à ce bâtiment en termes d'infrastructures et d'équipements extérieurs. Nous avons aussi évoqué une thématique qui avait été discutée ici dans les travées de cette salle du Casino sur l'horaire continu, pour voir comment on peut tenir compte du biorythme de nos chers adolescents. Vous savez que le Collège Ella-Maillart va faire commencer les cours à 9h pour tenir compte de ce biorythme et gérer aussi la mobilité. Ce sont des choses qui ont fait partie des réflexions. Nous continuons aujourd'hui nos travaux pour qu'on puisse vraiment donner toutes les indications pour le lancement d'un concours d'architecture qui sera conduit par le Canton du Valais dans le courant de l'année 2026.

Dans le domaine de l'énergie, on vous a souvent parlé de ces trois chauffages à distance. Celui de l'Est qui est alimenté par Enevi, celui du Nord que l'on trouve du côté du Pôle Musique alimenté par des pellets, et le CAD Ouest de la ville qui lui est alimenté par du bois, du côté d'Ecoénergies, a vu son premier client industriel raccordé. C'est la société Planzer sur le territoire de la commune de Conthey.

C'est une entreprise familiale assez importante puisqu'on a découvert qu'elle avait près de 8'000 collaborateurs en Suisse pour assurer la logistique de transport.

Nous avons aussi une bonne nouvelle, puisque le Conseil d'Etat a homologué la modification du PAZ RCCZ que vous aviez validée pour la liaison plaine-montagne. C'est-à-dire que nous avons franchi une étape assez importante dans cette liaison plaine-montagne, puisqu'il faut réserver un corridor de mobilité pour faire passer le câble. A partir de là, une fois que toutes les éventuelles oppositions auront été levées, nous pourrions vraiment demander à l'Office fédéral des transports de se prononcer sur le projet d'autorisation de construire de la station amont et de la station aval et puis de la concession d'exploitation. Tout ça peut aller malgré tout, ça dépendra toujours des oppositions et éventuelles procédures, relativement vite ou relativement long. Mais aujourd'hui, l'Office fédéral des transports ne travaille pas s'il n'a pas cette garantie qu'on a géré la portion de territoire. C'est le premier projet en Valais qui est véritablement réglé et homologué par le Conseil d'Etat. C'est un élément qui est plutôt positif pour le développement de ce projet.

Chaque année, le Conseil municipal organise un brunch des associations pour partager les projets de la Ville, le plan de législature. On a chaque année beaucoup de succès. Cette salle du Casino est remplie à ras pour pouvoir remercier toutes les associations, qu'elles soient culturelles, sportives ou sociales, de leur action tout au long de l'année.

Je me suis déplacé il y a quelques jours en Argentine, pas pour un voyage d'agrément, mais pour fêter les 20 ans du jumelage que nous avons avec une ville qui s'appelle Colón. C'est le seul jumelage, le seul partenariat que la Ville de Sion a avec une ville à l'étranger. Dans cette ville de Colón, vous trouvez des Follonier, des Rebord, des Valser, des Varone, des Dubuis. C'est vraiment, il y a plus de 170 ans, une colonie valaisanne, un petit peu savoyarde et du Nord de l'Italie, qui est venue s'installer dans cette terre généreuse au bord d'un Rio. C'est vrai que c'était assez émouvant de pouvoir retrouver ses cousins d'Amérique, qui nous ont accueillis avec beaucoup de tendresse et en voyant en nous une partie de leur origine. Vous savez qu'on a, avec Valais-Argentine, un foyer pour jeunes filles. Il y a une école de français. On a un lavoir qui est identique à celui de la place du Scex. Il y aura aussi une manifestation le 14 juin pour accueillir certains argentins. Puis, on a profité de pouvoir inaugurer 1'000 m² de panneaux solaires qui ont été posés et financés par la Ville de Sion, la commune d'Arbaz, la commune d'Hérémente. C'est la Conférence des présidents qui permet, dans le cas d'un programme que l'on a au travers d'une modeste contribution provenant des prélèvements qu'on prend sur les mètres cubes d'eau, de pouvoir soutenir des projets pour la valorisation de l'eau. En fait, ces panneaux solaires servent à alimenter l'usine de filtration d'eau potable de la ville de Colón. Voilà les quelques éléments, si vous avez vu quelques images sur les réseaux sociaux, c'est que les Argentins dégagent plus vite que les européens en termes de communication. C'était un voyage très instructif.

On a mis aussi au concours le budget participatif, dans le cadre de la politique de proximité des quartiers il y a 37'000 francs. Je vous rappelle les trois critères essentiels. Il faut que ce soit un intérêt collectif, qu'on puisse améliorer la qualité de vie locale ou la cohésion sociale. Ce ne sont pas des projets qui doivent être réalisés par la Ville ou même par une association de quartiers, c'est vraiment monsieur et madame tout le monde qui peuvent faire acte de candidature et puis s'engager dans les deux ans à réaliser ce projet.

Un autre dossier qui est important pour la Ville de Sion, c'est la planification socio-sanitaire 2035 mise en consultation auprès des EMS, auprès des CMS. En fait, c'est comment on va organiser, face à cette augmentation avérée du nombre de gens qui vont se retrouver dans cette tranche de vie ou de fin de vie, comment ce cycle de vie va être organisé entre les EMS, entre le soin à domicile, entre des appartements à encadrement protégé. Il y a toute une série de réflexions sur la maîtrise des coûts, sur la maîtrise de l'efficacité. C'est clair que ça va impliquer pour la Ville une vision dans cette plateforme EMS-CMS sur de futurs investissements, sur l'accompagnement de la création d'un certain nombre de lits ou du renforcement des soins à domicile. On aura l'occasion de revenir vers vous avec ces éléments, mais aujourd'hui, on est dans cette phase de consultation.

Une autre problématique, c'est ce qu'on appelle la gestion ou la valorisation des déchets de construction. Aujourd'hui, on construit dans la plaine, ce Valais se développe et toutes les entreprises de construction ont le même problème, c'est où stocker ces déchets qu'on peut revaloriser pour une grande partie d'entre eux. On a vu fleurir dans le Valais central jusqu'à 31 décharges. Ce ne sont pas des décharges de produits toxiques qui, bien sûr, nécessitent d'autres traitements, mais de stockage de ces matériaux dans des zones qui ne sont pas forcément adaptées. L'agglomération avec le Canton

a conduit une étude, et aujourd'hui on est en dialogue avec les professionnels de la branche pour voir si on peut organiser cette valorisation des déchets du côté de Sierre avec une zone un petit peu plus importante et du côté de Sion, enfin du périmètre ouest de l'agglomération, pour pouvoir encourager justement la mutualisation de ces espaces parce que personne ne les veut sur sa commune. En revanche, il y a de vrais enjeux dans la revitalisation, la circularité de ces différents produits.

Une dernière information avant de passer à la présentation sur la loi sur la gestion de l'aéroport, vous dire que suite à l'information qui avait été donnée par mon collègue Cyrille Fauchère sur l'aéroport en réaction à une de vos interpellations, la Municipalité s'était réservé le droit d'instruire un audit externe pour bien comprendre ce qui s'est passé. C'est ce qu'a fait le Conseil municipal. Aujourd'hui nous attendons les résultats de cet audit externe pour bien comprendre quelles sont les problématiques et pouvoir prendre les bonnes décisions pour assurer la bonne qualité de prestation, notamment humaine, au sein de cet aéroport.

Ça me permet de faire le lien avec la présentation que je souhaitais vous partager. C'est vrai que le Conseil municipal s'est posé la question de savoir si vous devez vous demander un avis sur cette société de gestion de l'aéroport qui va être discutée dans le cadre de ces travées. Mais comme c'est un projet cantonal, le droit supérieur ne nécessite pas de décision formelle de la part du Conseil général ou du Conseil municipal. En revanche, on souhaitait pouvoir vous partager ces différentes informations. On peut y aller.

C'est cette fameuse loi sur la société de gestion et de l'exploitation de l'aéroport de Sion. On ne parle pas de cantonalisation. C'est vraiment un outil qui va pouvoir gérer cet aéroport. Je ne vais pas vous lire l'intégralité des slides, on vous transmettra bien sûr cette présentation, mais vous voyez un petit peu l'histoire de cet aéroport de Sion avec des dates un petit peu plus proches de chez nous, notamment en 2016 avec un accord entre la Confédération, le Canton et la Ville par rapport au désengagement des forces aériennes. En fait, c'est un changement de paradigme. L'aéroport qui était un aéroport militaire avec une activité civile est devenu un aéroport civil qui offre une prestation d'aéroport de dégagement militaire ; ça change complètement le paradigme et les paramètres. Depuis lors, il y a eu un certain nombre d'engagements et d'allers-retours. Je ne vais pas refaire tout le feuilleton politique de cet aéroport mais la réalité est qu'en mars prochain, et je voulais qu'on vous en informe avant, le Grand Conseil devrait faire une première, voire unique, lecture de cette loi.

Vous avez ces deux dimensions, d'aéroport régional et de dégagement. Aujourd'hui, c'est une des rares tâches qui nous est directement déléguée par la Confédération. En général, les communes ont un seul interlocuteur qui est le Canton qui dialogue à son tour avec la Confédération. Mais là, pour la gestion de l'aéroport, on a un contrat avec la Confédération directement. Cette concession fédérale d'exploitation est valable jusqu'en 2031. C'est pour ça qu'on a aussi une certaine urgence, soit à pouvoir gérer ça au travers d'une nouvelle société et se préparer pour le renouvellement de cette concession. En fait, on a relativement peu de marge de manœuvre parce que c'est vraiment le Conseil fédéral qui est l'autorité de décision, qui valide, par exemple un plan sectoriel de développement, et qui nous donne les règles de fonctionnement pour cet aéroport.

Vous avez là aussi quelques entreprises que vous connaissez, mais pour vous dire que c'est un écosystème assez riche, assez unique pour un aéroport régional. On a du sauvetage, de la formation, de la maintenance, de l'innovation. C'est ce qui fait pour cet aéroport, un mix d'activités, non pas monocolores avec uniquement de l'activité aéronautique, mais des éléments qui développent des emplois et une certaine valeur ajoutée pour notre région. Voilà, en quelques éléments de texte, vous retrouvez cet élément. Il y a cette notion de la formation qui n'est pas anodine parce qu'on forme des polymécaniciens en aéronautique. C'est vrai que souvent ces gens se retrouvent dans les formations HES et dans l'industrie, mais il y a potentiellement un terreau assez favorable pour pouvoir continuer à former ces apprentis qui, à l'époque, étaient directement engagés par l'armée quand les forces aériennes étaient sur le territoire de la Ville. Mais vous le voyez notamment avec H55, on a un potentiel de développement sur la décarbonation de l'aviation, voire sur d'autres activités industrielles en lien avec l'aéronautique.

Alors, qu'est-ce que fait ou souhaite faire cette société ? Vous avez la situation actuelle, c'est la Ville de Sion qui est aujourd'hui le gestionnaire, c'est le dicastère Population, Sécurité et Aéroport qui le gère, dont Monsieur David Rémondeulaz en est le chef de service et mon collègue Cyrille Fauchère, le responsable politique. On gère effectivement et on exploite cet aéroport avec toutes les composantes que vous connaissez, je crois que pour certains d'entre vous, vous en avez fait des visites.

Le financement est assuré à hauteur de couvertures de déficits et d'investissements à 50% par la Ville et par le Canton. Aujourd'hui, on est entre 2,5 à 3 millions de couvertures de déficits par année, si on prend les dernières années. Quelle est la proposition ? On ne va plus avoir une collectivité qui va gérer directement ça. C'est cette société anonyme d'économie mixte de droit privé qui devrait reprendre la gestion et l'exploitation de cet aéroport. Le financement sera assuré avec un mixte où on a toutes les communes valaisannes. Elles accepteraient de payer 10% de cette couverture de déficit, 20% resteraient à la charge de la Ville et les 70% restants sont à charge du Canton pour une couverture de déficit qui a été estimée de 3 à 6 millions, ça dépendra d'un certain nombre d'aspects : Est-ce qu'on investit, est-ce qu'on continue à investir dans cet aéroport, est-ce qu'il y a des charges qui sont reportées, notamment par rapport au contrôle aérien ? Il y a certains éléments.

Alors sur le capital, puisque c'est un des enjeux pour la Ville de Sion, et c'est peut-être là qu'à un moment ou un autre, vous pourriez être consulté, ça dépendra un petit peu de ce que souhaite faire le Conseil municipal dans ce capital. Aujourd'hui, l'idée est que le pouvoir public entre les communes, la Ville de Sion et le Canton reste majoritairement actionnaire de cette société. On parle d'un capital action de 50 millions à terme, qu'on libérerait dans un premier temps à hauteur de 30%, donc 15 millions, et vous voyez que si le premier actionnaire est Canton, quels sont les bons temps qui seraient à charge des différentes autorités. On parle d'au moins 20% détenus par la Ville de Sion. Je tiens à dire que dans le cadre du Conseil municipal, on discute de cette participation. Est-ce que 20% c'est suffisant ? Est-ce qu'on ne doit pas être un petit peu plus présent pour, par exemple, avoir une minorité de blocage ? Puisque c'est un aéroport qui va rester sur le territoire sédunois et sur lequel on pourrait souhaiter avoir un pouvoir de décision un petit peu plus fort. Tout ça, ce sont des choses qui sont ouvertes, qui vont se discuter au moment de la constitution de la société.

Vous avez là, la question de la propriété. Aujourd'hui, le Canton du Valais est très peu propriétaire de terrains, ils sont essentiellement en main de la Confédération et en main de la Ville. Le modèle qui va être mis en place, c'est un droit de superficie qui sera accordé par la Confédération et par la Ville de Sion à cette société. On va rester propriétaire du terrain, on ne va pas vendre ces mètres carrés à cette société. En revanche, les infrastructures seront apportées comme outils de production à cette société, avec un transfert de ces différents éléments puisqu'il y a des accords qui ont aussi permis de transférer certaines infrastructures de la Confédération dans le cadre de cette nouvelle société.

Les incidences financières qui sont aujourd'hui connues ou estimées par rapport aux finances de l'Etat du Valais et de la Ville de Sion, vous voyez qu'actuellement, c'est 50% pour la Ville, 50% pour le Canton. Dans la nouvelle proposition avec les pourcentages que je vous ai évoqués, on voit que c'est le Canton qui supporterait jusqu'à 2,2 millions de charges annuelles supplémentaires, et pour la Ville, on aurait une diminution entre 300 et 900'000 francs de charges annuelles. C'est vraiment l'estimation sur le modèle d'affaires aujourd'hui. Vis-à-vis des autres communes valaisannes qui ne participaient pas aujourd'hui, puisque ça a toujours été aussi un de nos discours, c'est de se dire que les retombées économiques de cet aéroport ne sont pas que sédunoises, elles sont aussi sur les communes touristiques et les stations qui auraient une facture à se répartir d'un peu plus d'un demi-million sur l'ensemble de l'année.

Sur le personnel, on doit encore voir si le personnel reste un personnel de Ville de Sion qu'on louerait. Est-ce qu'on transfère ? Tout ça sont des choses qui vont devoir être discutées une fois que le Grand Conseil aura validé.

Ce qui est peut-être important, c'est aussi ce tableau qui montre les mouvements que vous avez dans la statistique 2018 et 2023 par catégorie d'aéronefs, et quel est le projet pour les 10 à 15 prochaines années. On a souvent parlé d'un développement de cet aéroport. Vous voyez qu'on est plutôt dans des mesures conservatrices en termes de développement. Il y a sur l'aviation légère quelques mouvements supplémentaires. Les hélicoptères, on voit qu'on a près de 41 machines aujourd'hui sur l'aéroport de Sion, c'est déjà beaucoup, et c'est aujourd'hui une source de nuisance assez importante. Donc là, on a une marge de développement qui est relativement faible. Aujourd'hui pour l'aviation d'affaires, il y a un potentiel de développement, notamment avec les infrastructures qui sont existantes. Il y a aussi ces lignes charters avec 305 mouvements aujourd'hui. On parle de 1'000 mouvements supplémentaires, c'est ça qui pourrait amener un public et des visiteurs en nombre puisque vous remplissez chaque fois un vol charter avec 75 ou 80 passagers pour chacun des différents mouvements. Vous voyez qu'on n'est pas dans des chiffres qu'on a entendus de 300, 400, 500'000 ou 1 million de passagers. On reste en tout cas pour les 10 à 15 prochaines années assez réalistes sur notre capacité à développer l'aéroport de Sion sur cette partie de l'aviation. En revanche, comme je vous l'ai expliqué en préambule,

il y a d'autres activités qu'on souhaite développer, que ce soit sur l'innovation, la formation du côté de l'aéroport.

Les conclusions, vous les avez en quatre piliers, une société anonyme et une gouvernance qui va être relativement agile. On va clairement définir aussi les tâches de cette société en termes d'innovation et toujours avec la maîtrise de l'intérêt public puisque les communautés resteront majoritaires dans le capital. Il y aura une indemnisation qui se fera année par année avec des crédits qui seront demandés aux différents utilisateurs et aux différentes collectivités publiques.

Voilà, je crois que j'ai évoqué les différents éléments.

Je passe volontiers au point 13, mais je reste éventuellement à votre disposition si vous avez quelques questions. Je souhaitais, avant que vous ayez d'autres informations qui viennent suite aux débats qui vont avoir lieu dans cette salle, pouvoir vous redonner un petit peu les principes et le contexte politique qui sera discuté dans cette salle du Casino. Merci de votre attention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, Monsieur le Président pour ces nombreuses informations que nous réceptionnons toujours avec grand intérêt.

XIII. Divers

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous voilà arrivés au dernier point de la soirée avec les divers et les questions. Nous avons reçu 6 questions écrites qui seront affichées sur les écrans devant vous.

Question 1 : « Bus scolaires » par Sophie Delaloye du PS.

Selon l'article 14 de la LIP, la commune est responsable de mettre en place des transports publics adaptés pour les enfants en scolarité obligatoire habitant sur son territoire, à midi également si elle n'offre pas d'horaires continus. Elle doit également respecter les prescriptions de l'OFROU pour la sécurité des moins de 12 : place assise et ceinture abdominale. Sur bien des lignes (notamment celle de Bramois, surtout pour la pause de midi et le retour du soir), cette sécurité des jeunes enfants est mise à mal et la commune pourrait être tenue responsable en cas d'accident. Les jeunes enfants voyagent debout dans des bus bondés et sans la présence d'un adulte autre que le conducteur. Sécuriser les bus c'est permettre une meilleure utilisation d'une prestation offerte par la ville, favoriser la mobilité douce et désengorger les abords des écoles des "parents-taxis".

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes :

- › Des mesures de mise en conformité avec les prescriptions de l'OFROU sont-elles envisagées pour les écoles primaires bilingues ?
- › Une enquête de satisfaction auprès des parents d'enfants prenant le bus a-t-elle déjà été effectuée ? Et une enquête générale auprès des parents pour mettre en évidence le pourcentage de parents qui ont recours aux bus scolaires et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles ils y renoncent ? Si de telles enquêtes sont menées, merci de nous communiquer les résultats.
- › La commune cherche-t-elle à inciter les parents à faire usage des bus scolaires par une politique proactive pour limiter les transports individuels ?

Volpi Fournier Marylène, Conseillère municipale, Les Verts.

En réponse à votre interpellation relative aux transports scolaires et à la sécurité des élèves, en particulier sur certaines lignes desservant les écoles primaires bilingues, nous souhaitons apporter les précisions suivantes.

S'agissant tout d'abord du respect des prescriptions découlant de l'article 14 de la LIP et des recommandations de l'OFROU, la commune est attentive à offrir des transports adaptés et sûrs pour les élèves en scolarité obligatoire. Pour les courses organisées spécifiquement comme trajets scolaires dédiés, la planification se fait avec un nombre de places assises suffisant et des véhicules équipés conformément aux exigences légales lorsque celles-ci s'appliquent. Pour les lignes exploitées comme transports publics réguliers, telles que notamment la desserte de Bramois, le cadre applicable est celui

des transports publics, qui autorise le transport de passagers debout. Nous sommes toutefois conscients que, sur certains créneaux – en particulier à midi et en fin de journée – la densité d'élèves peut être problématique, en particulier pour les plus jeunes. La Ville de Sion s'appuie pour les transports d'élèves sur des transporteurs professionnels publics et privés, eux-mêmes soumis aux recommandations de l'OFROU. Ces professionnels peuvent en tout temps faire des propositions d'adaptations du système de transport et le service culture et formation est attentif à leurs observations et contraintes fondant ces propositions.

En ce qui concerne les enquêtes auprès des parents, aucun sondage n'a été mené sur les transports scolaires. Les services communaux recueillent de manière régulière des retours via les directions d'établissement, les enseignants et l'association de parents d'élèves. Ces retours mettent en évidence des préoccupations liées à la surcharge sur certains trajets et à la sécurité perçue des plus jeunes. Ces constats sont relayés par la direction des écoles auprès des transporteurs professionnels. A ce jour, la commune ne dispose pas d'un relevé exhaustif, famille par famille, du taux de recours aux bus scolaires. Le service de la culture et de la formation est en cours d'analyse des données auxquels il a accès afin de potentiellement compléter les connaissances en la matière.

L'encouragement de l'utilisation des transports publics est une politique publique de la Ville qui dépasse celle des lieux de formation. Tout citoyen est encouragé à y faire recours au maximum. Par ailleurs, il convient de préciser qu'au niveau des écoles une des préoccupations majeures réside dans le placement des élèves dans l'établissement le plus proche de chez lui afin de réduire les déplacements.

Question 2 : « Antenne 5G au nord de la ville » par Nathalie Pitteloud Rey des Verts.

Le 12 décembre dernier, une demande d'autorisation pour une antenne 5G a été déposée par Sunrise. L'emplacement de cette antenne se situe à la sortie du portail nord du tunnel de Platta. Sa hauteur est de 26 mètres, avec une partie technique d'environ 2m3. La future implantation de cette antenne est en zone habitat individuel coteau sensible et sera visible et proche du futur projet immobilier de Platta d'en haut ouest et du futur projet de la brasserie.

Au vu de l'article 58 du RCCZ, comment la ville a-t-elle l'intention de traiter cette demande ?

Georges Bérénice, Conseillère municipale, PS.

Une demande d'autorisation de construire est instruite dès lors que l'examen formel et matériel du dossier permet de la considérer comme complète et recevable. À ce jour, le dossier est en cours d'instruction et fait l'objet d'une analyse par les services compétents.

Il ne nous est, à ce stade, pas possible de préjuger de la décision finale que rendra l'autorité compétente sur cette demande.

Nous pouvons toutefois indiquer que le projet a fait l'objet de deux oppositions.

Question 3 : « Arnaques aux faux policiers » par Thierry Genin des Verts.

Lors de l'émission « Temps Présent » du 15 janvier 2026, les téléspectateurs ont pu mesurer l'ampleur du phénomène des arnaques aux faux policiers en Suisse romande. 4,5 millions dérobés uniquement en 2025 sous forme d'argent liquide, bijoux et autres valeurs. Toujours sous le même mode opératoire d'abus de confiance. Les séniors sont particulièrement visés notamment une octogénaire sédunoise qui a été entièrement dépouillée et a vécu un désarroi profond.

Si la ville de Sion a intelligemment et rapidement réagi avec le flyer de prévention et d'information sur l'application de Sion, le groupe des Verts s'inquiète pour les séniors qui n'ont pas de support informatique ou de téléphone portable.

Voici nos questions :

- › Une lettre d'information et de prévention a-t-elle été envoyée aux ainés ?
- › Existe-t-il un numéro d'appel d'urgence ?
- › Une réunion d'information à la population est-elle envisagée ?
- › La fondation Pro senectute Valais pourrait-elle aider avec des assistants sociaux ou une séance de prévention aux différentes arnaques ?

- › La LAVI n'entrant pas en matière pour des violences économiques, une aide aux victimes pourrait-elle être envisagée ?
- › Un groupe de soutien regroupant divers milieux (banque, police, associations...) pourrait-il être créé ?

Sierro Fardel Christelle, Conseillère municipale, PLR.

Nous vous remercions pour votre interpellation relative aux arnaques visant les personnes âgées, préoccupation que la Municipalité de Sion partage pleinement.

Afin de faire face à ce phénomène, une séance de prévention a été organisée le 28 novembre 2024 déjà en collaboration avec Pro Senectute Valais et la Police cantonale valaisanne. Cette séance, intitulée « Arnaques dans la vie réelle comme dans la vie virtuelle », s'inscrivait dans une série d'actions menées dans plusieurs villes valaisannes. Elle a permis d'informer et de sensibiliser un large public à la recrudescence des escroqueries visant particulièrement les seniors. Environ 200 personnes y ont participé. La séance a été complétée par la diffusion de conseils pratiques de prévention, notamment via les canaux de communication de Pro Senectute.

Le 19 janvier dernier, la Police cantonale a diffusé une mise en garde spécifique concernant les arnaques aux faux policiers et faux banquiers, accompagnée de recommandations concrètes. Cette information a été relayée par la Ville de Sion au moyen de ses supports de communication habituels.

Concernant un courrier d'information aux seniors, aucun courrier postal n'a été adressé individuellement aux quelque 7000 seniors de la Ville de Sion. Le service de la cohésion sociale privilégie à ce stade des actions ciblées et des canaux d'information mutualisés avec les partenaires cantonaux et spécialisés.

Il n'existe pas de numéro communal spécifique dédié aux arnaques. En cas de situation suspecte ou d'infraction, le numéro d'urgence 117 demeure la référence. Il permet une intervention policière en cas notamment de vols, menaces, agressions ou autres infractions pénales, y compris dans des situations d'escroquerie. Pour information, la PRVC est intervenue depuis le 1.1.2025 à neuf reprises pour des tentatives de vol ou des vols réalisés par des individus usurpant la fonction de policier. Ces interventions ont été l'occasion de rappeler aux personnes concernées les bonnes pratiques en la matière.

Concernant les actions à venir, une nouvelle séance d'information à la population est prévue le 24 mars prochain, en collaboration avec Pro Senectute et la Police cantonale valaisanne, afin de poursuivre et renforcer les actions de prévention.

Pro Senectute est déjà activement impliquée, tant par l'intervention de ses assistants sociaux que par l'animation de séances de prévention et la diffusion de conseils pratiques. Cette collaboration sera poursuivie et renforcée dans le cadre des prochaines actions.

Au sens de la Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) et du code de procédure pénale est considérée comme victime toute personne ayant subi, du fait d'une infraction pénale, une atteinte directe à son intégrité physique, sexuelle ou psychique. Les violences économiques ou les préjudices patrimoniaux, en tant que tels, n'entrent pas dans ce champ. Dès lors, la LAVI n'est en principe pas applicable à ce type de situations. L'accompagnement ou un groupe de soutien relève prioritairement des autorités pénales et des dispositifs cantonaux compétents.

En conclusion, la Ville de Sion est attentive à l'évolution de ce phénomène et agit en étroite collaboration avec ses partenaires spécialisés. Les actions de prévention et d'information seront poursuivies afin de renforcer la protection et la sensibilisation des personnes âgées.

Nous restons bien entendu à disposition pour toute information complémentaire.

Question 4 : « Chute mortelle au stade de Tourbillon » par Rémy Mottier du PS.

Le mercredi 14 janvier 2026, un homme a mortellement chuté du Gradin nord au stade de Tourbillon. La police a déjà pu exclure l'intervention d'un tiers dans ce tragique accident. Si l'enquête sur les circonstances ayant provoqué cet accident n'en est qu'à ses débuts, le Parti socialiste se préoccupe de la sécurité des infrastructures en place dans le stade.

- › Est-ce qu'un examen attentif de la sécurité des tribunes a été effectué consécutivement à cet accident, ou est-il prévu d'en faire un ?
- › A-t-on déjà pu constater des défauts potentiels concernant notamment les barrières sécurisant la tribune du Gradin Nord ?
- › Si oui, des mesures seront-elles prises pour garantir la sécurité des spectateurs à l'avenir ?

Roduit Yann, Conseiller municipal, Le Centre.

En préambule, il y a lieu de redire que la Ville de Sion et le FC Sion OLA SA se sont montrés bouleversés par cet accident et que ceux-ci ont publiquement adressé leurs sincères condoléances à la famille de la victime et à leurs proches.

Pour répondre aux questions, c'est l'enquête du Ministère public qui établira les circonstances du drame. Actuellement, la Ville n'est en possession d'aucune information dudit Ministère public.

Sans attendre ses conclusions et par mesure de précaution, la Ville de Sion, en coordination avec le FC Sion OLA SA a décidé de renforcer le niveau de sécurité par des travaux qui ont été réalisés pour le match qui a suivi, sur le barriérage et les espaces de circulation en particulier.

Depuis de nombreuses années, des contrôles périodiques de la structure des gradins ont cours.

Question 5 : « Extension école d'Aproz », par Sophie Bourban-Mathis du Centre.

L'Echo de la Printze dans son édition de janvier 2026, journal local de la commune de Nendaz, informe du feu vert pour l'extension du centre scolaire de l'école d'Aproz. Le crédit d'engagement de la commune de Nendaz se monte à 6 millions.

Dans l'article, il est spécifié ceci :

« Les élèves résidant sur Aproz/Sion fréquentent notre école primaire. Dans ce cadre, une nouvelle convention est actuellement en négociation avec la Ville de Sion, prévoyant des frais d'écolage ajustés en fonction des coûts réels, y compris les amortissements des bâtiments. »

Pouvez-vous clarifier les termes de cette convention ? Quels sont les frais actuels d'écolage par élève et quels seront les futurs frais d'écolage ? Ces frais ne sont-ils pas définis dans la loi cantonale avec un montant de 2400.- par élève ?

Volpi Fournier Marylène, Conseillère municipale, Les Verts.

Nous confirmons que la Commune de Nendaz a entrepris des démarches officielles auprès de la Ville de Sion en vue de l'élaboration d'une convention destinée à clarifier la situation des élèves sédunois domiciliés à Aproz (Sion) et scolarisés sur le territoire de Nendaz. Cette convention aura vocation à encadrer l'ensemble de la scolarité obligatoire – soit l'école primaire et le cycle d'orientation – et à définir de manière transparente les droits et les devoirs de chacune des parties, ainsi que les modalités de prise en charge financière.

Conformément à la directive cantonale relative au lieu de scolarisation dans le cadre de la scolarité obligatoire du 14 juin 2021, « (...) la commune du lieu de scolarisation peut exiger de la commune de domicile de l'élève externe une contribution financière, par année scolaire, de CHF 2400 pour les degrés primaires et de CHF 4000 pour le secondaire du premier degré (...). Ces montants constituent des références claires permettant de répartir de façon équitable les charges liées à la formation des élèves fréquentant une école située en dehors de leur commune de domicile.

Actuellement, la Commune de Nendaz est confrontée à la nécessité de procéder à l'extension du bâtiment de l'école primaire d'Aproz, afin de répondre à l'augmentation des effectifs et de garantir des

conditions d'enseignement conformes aux exigences actuelles en matière de pédagogie, de sécurité et d'infrastructures scolaires.

Il apparaît dès lors indispensable de définir un cadre précis quant à la participation financière de la Ville de Sion, en sa qualité de commune de domicile d'une partie des élèves fréquentant l'école d'Aproz. L'objectif des pourparlers engagés est de trouver une solution équilibrée, durable et respectueuse des intérêts des deux communes, en tenant compte du cadre légal cantonal, de la répartition des charges publiques et de la nécessaire planification à long terme des infrastructures scolaires.

Les discussions en cours visent à aboutir à une convention formelle qui déterminera notamment les modalités de contribution de la Ville de Sion aux frais de scolarisation et aux investissements liés à l'extension scolaire de l'école primaire d'Aproz, de manière à assurer une collaboration intercommunale claire, transparente et conforme aux réglementations en vigueur.

Question 6 : « Déchets sur la voie publique » par Stéphanie Perruchoud du Centre.

Ces derniers mois, il est possible de constater, à différents endroits de la Ville, un amoncellement récurrent de déchets autour des molochs (poubelles, détritrus, meubles, verre, etc.)

Au-delà de l'impact visuel, ces accumulations peuvent poser des problèmes de salubrité, de sécurité, et de qualité du cadre de vie pour les habitantes et habitants, ainsi que pour les commerces et les usagers de l'espace public.

Dans ce contexte :

1. La Municipalité a-t-elle constaté une augmentation ou une recrudescence des dépôts de déchets autour des molochs dans certains quartiers de la Ville ?
2. Existe-t-il une prise de conscience spécifique de cette problématique et une analyse des causes possibles (capacité des molochs, fréquence de collecte, usages inadaptés, dépôts sauvages, etc.) ?
3. Des mesures sont-elles actuellement à l'étude ou envisagées, notamment des caméras de sécurité, afin de prévenir ces amoncellements, améliorer la propreté des sites concernés et éviter que ces situations ne s'aggravent ?
4. Une réflexion est-elle menée en lien avec la sensibilisation de la population, l'adaptation des infrastructures ou le renforcement des contrôles, le cas échéant ?

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.

La Ville de Sion, par l'intermédiaire de la section environnement et déchets, est pleinement consciente des problématiques liées aux incivilités et aux dépôts sauvages constatés aux abords des infrastructures de collecte. Une augmentation des dépôts de déchets autour des molochs a effectivement été observée ces derniers mois dans plusieurs quartiers de la Ville. Ce phénomène s'explique en partie par la période des fêtes de fin d'année, durant laquelle la consommation augmente sensiblement, entraînant une hausse des volumes de déchets, notamment encombrants.

Une analyse de la situation est menée de manière continue. Les causes identifiées sont multiples : comportements inadaptés de certains usagers, dépôts sauvages intentionnels, saturation ponctuelle de certaines infrastructures, ainsi qu'un déficit d'équipements dans quelques secteurs spécifiques, en particulier pour la collecte du papier-carton et, dans une moindre mesure, des ordures ménagères. Ces constats confirment la nécessité d'une approche différenciée selon les quartiers.

Afin de limiter ces incivilités, des mesures opérationnelles sont déjà en place. Une équipe d'agents assermentés intervient du lundi au samedi pour enlever les déchets déposés sur la voie publique et, lorsque cela est possible, sanctionner les contrevenants. La section environnement et déchets a par ailleurs rappelé l'importance d'une intervention rapide afin de limiter l'effet d'entraînement que peuvent provoquer ces dépôts visibles.

En parallèle, une réflexion structurelle est engagée sur l'adaptation des infrastructures. Un projet académique mené en collaboration avec l'EPFL a débuté ce mois de février et vise à cartographier les besoins en équipements de collecte et à proposer de nouveaux emplacements. Les résultats, attendus pour la fin du printemps, permettront de hiérarchiser les interventions. Il est toutefois précisé que la

rareté de l'espace public disponible et les exigences liées aux procédures de mise à l'enquête ralentissent inévitablement le déploiement de nouvelles installations.

S'agissant des mesures de prévention technologique, une phase pilote de caméras mobiles équipées de systèmes de vidéodétection des dépôts sauvages a été menée avec succès à la fin de l'année 2024. Ces dispositifs, conçus pour être déplacés selon les besoins et en dehors des écopoints, sont actuellement suspendus dans l'attente de l'adoption du nouveau règlement communal sur la vidéosurveillance. Le cadre réglementaire en vigueur ne permet en effet pas encore leur exploitation, malgré des garanties techniques élevées en matière de protection des données.

Enfin, la Ville de Sion attache une importance particulière à la sensibilisation de la population. La section environnement et déchets collabore depuis plusieurs années avec le Centre de compétences suisse contre le littering (IGSU) afin de mener des campagnes ciblées dans les quartiers les plus touchés. Elle a également renforcé sa présence lors des soirées d'accueil des nouveaux arrivants, afin de rappeler les règles en vigueur et de promouvoir des comportements respectueux de l'espace public.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous voilà au bout des questions écrites. Nous passons aux questions orales, la parole est à vous.

Mukuna Gabriel, Conseiller général, Le Centre. Au mois de décembre, ma cave a été inondée par OIKEN. Il y a deux semaines, j'ai été braqué par un vigile d'OIKEN. Vraiment, la façon dont on a agi, après 44 ans que je vis ici, je n'ai jamais vu des choses pareilles. Philippe, j'ai du respect pour toi. J'ai travaillé avec Nicole Varone. J'ai appris le respect, et Gabriel, je ne veux pas de problème avec les gens hautains ici au Ritz.

J'ai vu la crèche au début, maintenant l'UAPE, comme c'est étendu à la ville. Vous avez mis les choses en place. Je travaillais avec Joseph Bitschnau. Le respect, je dois, paix dans leur âme, la façon dont ils disent « Eh, Gabriel, regardez les barres d'eau, enfin, on sera embêté s'il n'y a plus de chauffage, autrement » mais la façon dont OIKEN m'a traité. Je paye mes assurances grâce à Benoît Micheloud. Et avec lui, il y a eu comme des balles de ping-pong avec OIKEN. A un moment, il y a deux semaines en arrière, j'ai dû agir comme un africain. Je suis passé là-bas, j'ai poussé la porte sans voir le vigile. Je viens d'une terre aride. Ici, c'est le paradis, j'ai le respecte de l'autre, je suis chrétien. Si j'avais vu le vigile, je pourrais dire, écoute... mais tu ne peux pas rentrer, mais je poussais la porte là-bas. J'ai 65 ans, mais je n'ai jamais vu des choses pareilles. C'est pour ça, Philippe, vous avez le pouvoir, le bâton magique, d'aller à OIKEN. Je ne demande pas des excuses, c'est moi qui avais demandé des excuses, c'est ce qui s'est passé. Là, c'est une petite fenêtre. Je parlais avec Gérald Pfefferlé, mais ce n'est pas possible. Il y a un copain qui m'a dit « OIKEN, c'est des bras cassés ». Donc, est-ce que la Municipalité travaille avec des bras cassés pour influencer le budget des caisses de la Ville ? Vous avez le pouvoir de faire une petite fenêtre, voilà, c'est tout.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.

Très volontiers, alors je suis navré pour cette aventure qui vous est arrivée. Je ne sais pas si j'ai un bâton magique, mais je peux en tout cas essayer d'interpeller, soit au travers de mes collègues qui sont au Conseil d'administration, soit directement la Direction pour voir si on peut aller dans le sens de votre proposition d'avoir une interface un petit peu plus hospitalière et accueillante pour pouvoir interpeller l'administration d'OIKEN. Je ne pense pas que toutes nos collaboratrices et tous nos collaborateurs soient des bras cassés. Bien au contraire, ils essaient de faire au mieux, mais c'est vrai qu'il y a plus de 100'000 clients sur l'ère de desserte, il y a différents métiers, mais nous sommes une société au service de nos citoyens et nous allons le demeurer avec la volonté de s'améliorer. Merci.

Theler Emmanuel, Conseiller général, Le Centre. J'aimerais revenir sur les toilettes et les litterings. J'aimerais surtout reconnaître le bon travail qui se fait actuellement par les personnes qui font ce travail, ce nettoyage et autre, reconnaissance du bon travail de maintenance. Parmi eux, beaucoup de ressortissants étrangers. Merci à eux et merci de leur transmettre les remerciements du Conseil général.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, je n'ai pas d'autre demande de parole. Nous arrivons donc au terme de ce plénum. Merci à tous pour votre participation active à cette séance. La prochaine aura lieu déjà le 17 mars prochain. Comme à chaque fois, n'oubliez pas vos cartes. Bonne soirée à tous et très belle fin de soirée.

Sion, le 4 mars 2026

Le Président du Conseil général



Patrick Siggen

La Secrétaire du Conseil général



Rachel Torrent

Liste des présences du 10 février 2026
Présents

#	Nom	Prénom	Parti
1	BERRA-PUGLISI	Marie	Centre
2	BEYTRISON	Sacha	PLR
3	BOAND	Vincent	UDC
4	BODRITO	Jean-Pierre	PS
5	BOURBAN-MATHIS	Sophie	Centre
6	CHEVRIER	Raphaël	PLR
7	COCHRANE	Benjamin	UDC
8	CRETTAZ	Océane	UDC
9	DAEHLER	Patrick	PLR
10	D'ANDRES	Aurélien	Centre
11	DELALOYE	Sophie	PS
12	di DONNA	Giuseppe	UDC
13	DUBUIS	Alexandre	Verts
14	EGGEL-AVANESIANI	Artemis	PLR
15	EMERY	Nicolas	PLR
16	GAPANY	Lionel	PLR
17	GENIN	Thierry	Verts
18	GIROUD-MEILLARD	Cindy	PS
19	HAEFLIGER	David	Centre
20	HAEFLIGER	Stéphane	Centre
21	HOFFMANN JACQUOD	Mireille	Verts
22	IBORRA	Grégoire	Centre
23	KERNEN	Sven	Centre
24	LAUENER	Georges	UDC
25	de LAVALLAZ	Valérie	Centre
26	LUYET	Janique	Centre
27	MARIETHOZ	Mathieu	Centre
28	MARTY-TERRETTAZ	Raphaëlle	PLR
29	MEILLAND	Kévin	Centre
30	MEYER	François	PLR

#	Nom	Prénom	Parti
31	MICHEL	Julie	Verts
32	MICHELOUD	Florian	Centre
33	MORARD	Marie	Verts
34	MOTIER	Rémy	PS
35	MUKUNA	Gabriel Akanga	Centre
36	PERRUCHOUD	David	UDC
37	PERRUCHOUD	Stéphanie	Centre
38	PERRUCHOUD	Vaïc	Centre
39	PITTELOUD	Christophe	Centre
40	PITTELOUD REY	Nathalie	Verts
41	REIST	Martin	UDC
42	RENDA	Giuseppe	PS
43	REY	Edouard	Centre
44	RIAND LEONE	Annick	Centre
45	SIGGEN	Patrick	Centre
46	STALDER	Guillaume	PLR
47	STALDER	Thierry	PLR
48	SURCHAT-MANDAGLIO	Laura	UDC
49	THELER	Emmanuel	Centre
50	THIESSOZ REYNARD	Annie	Verts
51	TORRENT-BERGENDI	Rachel	PLR
52	VUISSOZ	Grégoire	PS
53	WERLEN	Serge	Centre
54	de WERRA	Isabelle	Centre
55	ZUBER	Lucien	PS
56			
57			
58			
59			
60			

Excusés

#	Nom	Prénom	Parti
1	COURTINE MUDRY	Ariane	Verts
2	DELEZE	Romain	PLR
3	DONON	Yves	PS

#	Nom	Prénom	Parti
4	GILLIOZ	Clément	UDC
5	SCHERTENLEIB	Pierre	PS

Rapport Vote
vote PV du 15 décembre 2025

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 10 février 2026
Nom agenda:	1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025
Nom du vote:	vote PV du 15 décembre 2025
Sujet du vote:	vote PV du 15 décembre 2025
Début du Vote:	10.02.2026 19:10:12
Fin du vote:	10.02.2026 19:10:28

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	53	
Votes:	Oui/Ja	53	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
vote PV du 15 décembre 2025

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Vaic PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY	1
Annick RIAND LEONE	1	Emmanuel THELER	1
Serge VERLEN	1		
PLR			
Oui/Ja			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Artemis EGGEL-AVANESIANI	1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
PS			
Oui/Ja			
Sophie DELALOYE	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Grégoire VUISSOZ	1	Lucien ZUBER	1
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETTEAZ	1	Giuseppe Di DONNA	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Alexandre DUBUIS	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Julie MICHEL	1
Marie MORARD	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport Vote
vote PV du 16 décembre 2025

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 10 février 2026
Nom agenda:	2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025
Nom du vote:	vote PV du 16 décembre 2025
Sujet du vote:	vote PV du 16 décembre 2025
Début du Vote:	10.02.2026 19:11:05
Fin du vote:	10.02.2026 19:11:21

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	53	
Votes:	Oui/Ja	53	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
vote PV du 16 décembre 2025

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Vaic PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY	1
Annick RIAND LEONE	1	Emmanuel THELER	1
Serge VERLEN	1		
PLR			
Oui/Ja			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Artemis EGGEL-AVANESIANI	1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
PS			
Oui/Ja			
Sophie DELALOYE	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Grégoire VUISOZ	1	Lucien ZUBER	1
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETТАZ	1	Giuseppe Di DONNA	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Alexandre DUBUIS	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Julie MICHEL	1
Marie MORARD	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport Vote

Vote du postulat "Sion, une commune engagée contre le racisme"**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 10 février 2026
Nom agenda:	6. Etude et vote du postulat "Sion, une commune engagée contre le racisme"
Nom du vote:	Vote du postulat "Sion, une commune engagée contre le racisme"
Sujet du vote:	Vote du postulat "Sion, une commune engagée contre le racisme"
Début du Vote:	10.02.2026 19:47:21
Fin du vote:	10.02.2026 19:47:37

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	53	
Votes:	Oui/Ja	47	88,7%
	Non/Nein	6	11,3%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote

Vote du postulat "Sion, une commune engagée contre le racisme"
Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Vaic PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY	1
Annick RIAND LEONE	1	Emmanuel THELER	1
Serge VERLEN	1		
PLR			
Oui/Ja			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Artemis EGGEL-AVANESIANI	1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
PS			
Oui/Ja			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Rémy MOTTIER	1
Giuseppe RENDA	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Giuseppe Di DONNA	1		
Non/Nein			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETTEAZ	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Alexandre DUBUIS	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Julie MICHEL	1
Marie MORARD	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport Vote

Vote du postulat "Pour une reconnaissance institutionnelle et une valorisation systématique du travail du Conseil général de la ville de Sion"

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 10 février 2026
Nom agenda:	7. Etude et vote du postulat "Pour une reconnaissance institutionnelle et une valorisation systématique du travail du Conseil général de la ville de Sion"
Nom du vote:	Vote du postulat "Pour une reconnaissance institutionnelle et une valorisation systématique du travail du Conseil général de la ville de Sion"
Sujet du vote:	Vote du postulat "Pour une reconnaissance institutionnelle et une valorisation systématique du travail du Conseil général de la ville de Sion"
Début du Vote:	10.02.2026 19:55:15
Fin du vote:	10.02.2026 19:55:31

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	31	57,4%
	Non/Nein	11	20,4%
	Abst./Enth.	12	22,2%

Rapport Vote

Vote du postulat "Pour une reconnaissance institutionnelle et une valorisation systématique du travail du Conseil général de la ville de Sion"

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Aurélien D'ANDRÉS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Kévin MEILLAND	1	Florian MICHELOUD	1
Vaic PERRUCHOUD	1	Edouard REY	1
Serge VERLEN	1		
Non/Nein			
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	David HÄFLIGER	1
Abst./Enth.			
Isabelle de WERRA	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Annick RIAND LEONE	1	Emmanuel THELER	1
PLR			
Oui/Ja			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Thierry STALDER	1		
Non/Nein			
Patrick DAHLER	1	Artemis EGGEL-AVANESIANI	1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
PS			
Oui/Ja			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Rémy MOTTIER	1
Giuseppe RENDA	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETTEAZ	1	Giuseppe Di DONNA	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Thierry GENIN	1	Julie MICHEL	1
Marie MORARD	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1
Non/Nein			
Mireille HOFMANN JACQUOD	1		
Abst./Enth.			
Alexandre DUBUIS	1	Nathalie PITTELOUD REY	1

Rapport Vote

Vote du postulat "Stratégie communale en matière de prévention et de lutte contre les stupéfiants"
Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 10 février 2026
Nom agenda:	8. Etude et vote du postulat "Stratégie communale en matière de prévention et de lutte contre les stupéfiants"
Nom du vote:	Vote du postulat "Stratégie communale en matière de prévention et de lutte contre les stupéfiants"
Sujet du vote:	Vote du postulat "Stratégie communale en matière de prévention et de lutte contre les stupéfiants"
Début du Vote:	10.02.2026 20:09:32
Fin du vote:	10.02.2026 20:09:48

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	35	64,8%
	Non/Nein	19	35,2%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote

Vote du postulat "Stratégie communale en matière de prévention et de lutte contre les stupéfiants"
Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Vaïc PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY	1
Annick RIANDE LEONE	1	Emmanuel THELER	1
Serge VERLEN	1		
PLR			
Oui/Ja			
Patrick DÄHLER	1		
Non/Nein			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
PS			
Oui/Ja			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Rémy MOTTIER	1
Giuseppe RENDA	1	Lucien ZUBER	1
Non/Nein			
Grégoire VUISSOZ	1		
UDC			
Non/Nein			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETТАZ	1	Giuseppe Di DONNA	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Alexandre DUBUIS	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Julie MICHEL	1
Marie MORARD	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport Vote

vote du postulat "Rénovation et création de nouvelles toilettes publiques sur la Commune de Sion"

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 10 février 2026
Nom agenda:	9. Etude et vote du postulat "Rénovation et création de nouvelles toilettes publiques sur la Commune de Sion"
Nom du vote:	vote du postulat "Rénovation et création de nouvelles toilettes publiques sur la Commune de Sion"
Sujet du vote:	vote du postulat "Rénovation et création de nouvelles toilettes publiques sur la Commune de Sion"
Début du Vote:	10.02.2026 20:24:22
Fin du vote:	10.02.2026 20:24:38

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	48	88,9%
	Non/Nein	3	5,6%
	Abst./Enth.	3	5,6%

Rapport Vote

vote du postulat "Rénovation et création de nouvelles toilettes publiques sur la Commune de Sion"
Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Vaïc PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY	1
Annick RIANDE LEONE	1	Emmanuel THELER	1
Serge VERLEN	1		
PLR			
Oui/Ja			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1		
Non/Nein			
Patrick DÄHLER	1	Lionel GAPANY	1
François MEYER	1		
Abst./Enth.			
Nicolas EMERY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
PS			
Oui/Ja			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Rémy MOTTIER	1
Giuseppe RENDA	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETTAZ	1	Giuseppe Di DONNA	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Alexandre DUBUIS	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Julie MICHEL	1
Marie MORARD	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport Vote
vote du postulat "Pour une régulation équitable de la mobilité urbaine et le soutien aux taxis sédunois"
Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 10 février 2026
Nom agenda:	10. Etude et vote du postulat "Pour une régulation équitable de la mobilité urbaine et le soutien aux taxis sédunois"
Nom du vote:	vote du postulat "Pour une régulation équitable de la mobilité urbaine et le soutien aux taxis sédunois"
Sujet du vote:	vote de postulat "Pour une régulation équitable de la mobilité urbaine et le soutien aux taxis sédunois"
Début du Vote:	10.02.2026 20:34:45
Fin du vote:	10.02.2026 20:35:01

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	32	59,3%
	Non/Nein	20	37%
	Abst./Enth.	2	3,7%

Rapport Vote

vote du postulat "Pour une régulation équitable de la mobilité urbaine et le soutien aux taxis sédunois"
Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akanga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1	Serge WERLEN	1
Abst./Enth.			
Kévin MEILLAND	1		
PLR			
Non/Nein			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Artemis EGGEL-AVANESIANI	1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
PS			
Oui/Ja			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Giuseppe RENDA	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
Non/Nein			
Rémy MOTTIER	1		
Abst./Enth.			
Cindy GIROUD-MEILLARD	1		
UDC			
Non/Nein			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETТАZ	1	Giuseppe Di DONNA	1
Georges LAJENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Alexandre DUBUIS	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Julie MICHEL	1
Marie MORARD	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport Vote

vote du postulat "Pour une couverture équitable du territoire en défibrillateurs (DAE)"
Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 10 février 2026
Nom agenda:	11. Etude et vote du postulat "Pour une couverture équitable du territoire en défibrillateurs (DAE)"
Nom du vote:	vote du postulat "Pour une couverture équitable du territoire en défibrillateurs (DAE)"
Sujet du vote:	vote du postulat "Pour une couverture équitable du territoire en défibrillateurs (DAE)"
Début du Vote:	10.02.2026 20:48:09
Fin du vote:	10.02.2026 20:48:25

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	44	81,5%
	Non/Nein	9	16,7%
	Abst./Enth.	1	1,9%

Rapport Vote

vote du postulat "Pour une couverture équitable du territoire en défibrillateurs (DAE)"
Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Vaïc PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY	1
Annick RIAND LEONE	1	Emmanuel THELER	1
Serge VERLEN	1		
PLR			
Oui/Ja			
Sacha BEYTRISON	1		
Non/Nein			
Raphaël CHEVRIER	1	Patrick DÄHLER	1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1		
Abst./Enth.			
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
PS			
Oui/Ja			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Rémy MOTTIER	1
Giuseppe RENDA	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETTAZ	1	Giuseppe Di DONNA	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Alexandre DUBUIS	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Julie MICHEL	1
Marie MORARD	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		